



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

PV N°394

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 9 DECEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire, M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BONNET GIBET Valentin	étudiant S.	UFR Sciences et Techniques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LA SELVE Patrick	étudiant T.	IUT de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAINT Yves	B	IUT de Nantes
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
PARPET Noé	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4 MEMBRES

FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques

ARRIVES EN COURS : 6 MEMBRES

CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	22	9	4	6

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

ANTHEAUME Nicolas	Directeur de l'IEMN-IAE
BARBU Noël	Vice-Président Développement et partenariats économiques – Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et dialogue social
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Ressources Humaines/ Environnement au travail
VADE Corinne	Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2016

STRATÉGIE

2. Présentation du dossier d'orientation stratégique de l'Etablissement

AFFAIRES BUDGETAIRES

3. Approbation du Budget initial 2017 (après examen par la CPCA)

FORMATION

4. Présentation du guide de bonnes pratiques sur le modèle économique de la formation continue (après examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5. Approbation de la modification des statuts de l'IEMN-IAE
6. Approbation de la modification des statuts de l'Université Permanente
7. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au réseau Recherche et Sport en Pays de la Loire

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

8. Approbation de la procédure de simplification des prêts entre bibliothèques
9. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
10. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre des journées scientifiques de l'Ecole doctorale Biologie Santé
11. Rendu compte de remises gracieuses et d'admissions en non valeurs

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

12. Elections des représentants élus du Conseil d'Administration de l'Université au Conseil de service du Service Universitaire des Langues

RESSOURCES HUMAINES

13. Bilan du recrutement des enseignants-chercheurs

14. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures. Il informe les membres du Conseil d'Administration des changements concernant les représentants étudiants au Conseil d'Administration : **M. Thibault ILLIONNET**, titulaire, est remplacé par **M. Patrick LA SELVE**, étudiant à l'IUT de Nantes. **Mme Margaux VAGUERE**, suppléante, est remplacée par **Mme Solène RIOM**, étudiante à l'IUT de Nantes.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2016

En l'absence de remarques, **LE PRESIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2016.

POINT 2 - PRESENTATION DU DOSSIER D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un moment important. C'est un bon outil de partage, de connaissance de l'Etablissement, de stratégie de cet Etablissement.

M. BERNOUSSI indique que jusqu'à présent, pendant le quinquennal 2012-2016, il y avait un document, le contrat quinquennal, qui était signé entre l'Université et la tutelle. Il leur a semblé important d'associer à ce quinquennal un Document d'Orientation Stratégique (DOS). **M. BERNOUSSI** présente le calendrier défini par le Ministère au moment où avaient commencé l'autoévaluation et l'évaluation HCERES. Le Ministère a peu respecté les délais.

La contractualisation 2017-2021 s'inscrit dans un double cadre. Il y a d'abord un contrat de site porté par la COMUE UBL. Il y a là aussi un peu de retard, car ce qui devait se passer en septembre se passe en réalité en novembre. La COMUE UBL a voté une première version de son contrat quinquennal au Conseil d'Administration du 24 octobre. En parallèle de cette démarche-là, il y a la partie spécifique de chaque Etablissement. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit le contrat quinquennal de l'Université.

Une évaluation par le comité d'évaluation du HCERES a eu lieu au mois de mai. Ils ont rencontré un certain nombre de collègues. Le rapport définitif devait être communiqué début septembre. Ce rapport définitif n'a à ce jour pas été communiqué et devrait probablement être envoyé fin décembre.

Une discussion sur la future stratégie aura lieu au mois de février. Le DOS est un document de travail, un document de discussion. Ce document vise à répondre à deux grands objectifs :

- avoir un vrai projet stratégique de l'Etablissement qui dépasse la simple partie contractuelle ;
- servir à constituer un document de base pour la contractualisation à venir.

Le document est constitué de quatre parties. La première partie concerne la vision de l'Université de demain. C'est ce qui a été débattu le 18 octobre dernier. Il s'agit de présenter ce que l'on veut faire de l'Université dans les cinq ans, en rappelant un certain nombre de valeurs. Dans la deuxième partie, il y a d'abord d'un bilan sur ce qui s'est passé de 2012 à 2016. En 2012, l'Université de Nantes était en très grande difficulté budgétaire. Grâce à l'effort collectif, ces difficultés budgétaires ont été surmontées et de nouveaux projets sont lancés.

En complément de ce bilan, il y a une autoévaluation et une évaluation. L'autoévaluation, c'est la démarche que **LE PRESIDENT** a souhaité dès octobre 2014 et qui a associé 500 collègues. Elle a conduit au rapport d'autoévaluation qui a servi de base à l'évaluation du HCERES. On constate dans ces évaluations ce que l'Etablissement a dégagé comme axe de progrès. Il est important de montrer que l'Université est en mouvement, qu'elle progresse et qu'elle se fixe des objectifs.

La dernière partie concerne le projet stratégique porté par **LE PRESIDENT** qui s'articule autour de trois axes et de trente mesures : une Université forte et reconnue, une Université agile et innovante, une Université engagée et humaniste, et ce afin de construire un nouveau modèle d'Université.

Ce document est présenté pour débat aux instances. La contractualisation définitive devrait avoir lieu en juin-juillet 2017 si le calendrier du Ministère est respecté.

M. GRASSET demande s'il y a une explication au retard de l'évaluation du HCERES.

M. BERNOUSSI répond qu'il n'y en n'a pas.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un document composite qui reprend des éléments de campagne, des éléments d'engagement, des éléments de l'Etablissement issus de l'autoévaluation, des éléments prospectifs. Il s'agit d'une synthèse de tous ces éléments.

Mme OBLE remarque qu'il est écrit en introduction que pour les étudiants, les opportunités de se former dans de bonnes conditions n'ont jamais été aussi nombreuses, la connaissance jamais aussi accessible et les compétences jamais aussi faciles à acquérir. Selon elle, il ne faut pas confondre l'accès à l'information et la connaissance et le savoir. Ce n'est pas parce que tout est sur Internet que l'on a le savoir et la connaissance. Elle n'est pas tout à fait certaine que les compétences seront faciles à acquérir. Il y a une complexification de plus en plus importante des situations de travail et des métiers et une augmentation de la technicité.

Sur le nouveau modèle universitaire, il y a selon **Mme OBLE** des choses très intéressantes. Dans la réalité, les inégalités sont de plus en plus importantes, on se dirige de plus en plus vers une société duale et effectivement la résorption des inégalités passera aussi par l'accès à l'enseignement supérieur. Sélectionner des étudiants ou attirer les meilleurs étudiants et former le plus de jeunes possibles, ce n'est pas tout à fait la même logique.

Sur l'orientation, l'insertion, la formation et la pédagogie innovante, elle considère que ce qui est le plus intéressant, c'est d'anticiper les besoins de demain et pas forcément de tout territorialiser.

Il est évoqué la rationalisation de l'offre de formation sur un périmètre territorial élargi pour les Masters. Elle demande si c'est le territoire Pays-de-la-Loire ou si c'est le territoire de la COMUE Bretagne Pays de la Loire.

Concernant la formation modulaire qui est évoquée, c'est un concept qui est de plus en plus utilisé aujourd'hui, cela correspond à la logique Compte Personnel de Formation (CPF). **Mme OBLE** pense que cela peut très bien marcher pour les salariés mais elle est plus dubitative sur le recrutement. Sur les fonctions cadre notamment, le diplôme est toujours requis.

Sur l'orientation, il est évoqué la promotion d'une orientation prescriptive et incitative. Sur l'orientation incitative, elle est d'accord. Sur l'orientation prescriptive, elle est plus interrogative. Selon elle, on ne peut pas d'un côté dire aux jeunes qu'ils doivent être acteurs de leur formation et de leur projet professionnel et de l'autre côté choisir pour eux leur formation. Il est précisé dans le document qu'il y aura de nombreuses réorientations en première année de Licence du fait de capacités d'accueil ne permettant pas de satisfaire tous les candidats pour les formations concernées même lorsqu'il s'agit de leur premier choix.

Sur les docteurs, il est prévu un nouveau dispositif startup post-doc visant à accompagner pendant douze mois un doctorant en fin de thèse dans sa création de startup. **Mme OBLE** voudrait savoir pourquoi le dispositif est limité à la création de start-up. Elle considère qu'il serait intéressant d'accompagner dans le projet professionnel. Cela peut également concerner la création d'entreprises, pas uniquement de start-ups.

En conclusion, il est évoqué la création d'une nouvelle Université regroupant toutes les filières de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Université serait tête de pont ou chef de file avec une délégation de nouvelles compétences au niveau polaire, notamment en matière de gestion du personnel. Cela pose un certain nombre de questions. Est-ce que dans ces pôles seront intégrés des organismes de recherche ? De quelle nature est le rapprochement de l'Université avec les écoles ? Est-ce une absorption ? Quelle est l'autonomie des écoles ? Quel est l'impact sur les personnels ? Quel est le calendrier ? Quelle est l'articulation avec l'UBL ? Elle ajoute qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments sur les conventions ou alliances stratégiques avec les écoles, le CHU ou l'IRT Jules Verne.

Concernant la mise en place d'un Congrès où il faudra débattre des grandes orientations et des évolutions de l'Université, elle est un peu étonnée car elle pensait que c'était le rôle du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT remercie **Mme OBLE** pour toutes ces questions. Il lui répond qu'elle met exactement le point sur la difficulté de pouvoir concilier certains inconciliables a priori. Il lui indique qu'elle reprend tous les points du programme U2020 qui a été la campagne du début d'année. Il est d'accord pour échanger si **Mme OBLE** le souhaite sur ces points de campagne qui sont posés. Le mandat s'appuie sur ces 30 mesures. Concernant les dernières questions, celles-ci ont fait l'objet du débat spécifique du Conseil d'Administration du 18 octobre où une réponse a été apportée à l'ensemble de ces questions. Il lui propose de prendre un moment avec elle pour reprendre ces éléments. **LE PRESIDENT** ne souhaite pas refaire le débat après avoir passé ensemble trois heures sur ces points-là. Tous ces points ont été débattus. Il considère que **Mme OBLE** met le doigt sur les motivations qui ont poussé au final à la logique de ce DOS et aux propositions qui sont faites.

M. CHAGNEAU s'interroge sur l'implication des étudiants dans les nouvelles méthodes pédagogiques, sur le fait de pouvoir évoluer vers un modèle où l'on essaie d'adapter au mieux les compétences acquises durant le cursus aux exigences du monde professionnel. Sur les Conseils de perfectionnement, il souhaite savoir où l'on en est de la généralisation de ces Conseils et s'il y a déjà un bilan qui a été fait sur les Conseils qui sont déjà mis en place. La diversité des profils étudiants augmente. Certains ne peuvent pas suivre leurs études de façon décente.

Concernant les régimes spécifiques d'étude, il demande s'il y a un travail qui a déjà été amorcé ou qui va être amorcé pendant le quinquennal pour ces étudiants-là.

LE PRESIDENT répond, concernant la diversification des étudiants, que ceux-ci sont parfois salariés. 25 % des étudiants ont un recours subi au travail pour payer notamment leurs études. Il y a également des salariés étudiants. L'Université n'est pas la meilleure là-dessus, notamment sur le deuxième volet. C'est cette diversification qui impose d'une manière très positive de revoir le mode d'enseignement, c'est-à-dire la même chose pour tous, avec un message du sachant à l'apprenant. C'est ça qu'il faut revoir, c'est ça la nouvelle pédagogie. C'est cette adaptation à ces différents publics avec des différences de niveau, des différences d'âge, des différences de culture. Il ne peut pas y avoir un message uniforme.

M. AVERTY ajoute que pour les Conseils de perfectionnement, il n'a pas de chiffres à donner mais globalement ils sont présents dans beaucoup d'UFR. Il y en a dans toutes les formations et dans le cadre de la nouvelle offre de formation, c'est prévu pour l'ensemble des diplômes. Logiquement, le périmètre du Conseil de perfectionnement est la mention. Il peut y avoir des cas où il y a un regroupement de mentions parce qu'il y a une certaine cohérence. **M. AVERTY** va essayer de cadrer un peu plus le travail de la CFVU sur la représentation au sein de ces Conseils de perfectionnement mais les étudiants sont de toute façon automatiquement impliqués. Il y a encore quelques formations où on en est aux balbutiements.

M. POUZAINT voulait en préambule rappeler que les problématiques qui ont été posées par sa collègue **Diane OBLE** sont des points de discussion importants qui apportent un éclairage qui vient de l'extérieur de l'Etablissement. C'est pour cela qu'un certain nombre de points qu'elle a posé mériterait d'être pris en compte pour abonder le projet de l'Université. Ce document est un document qui est l'agglomération à la fois du programme au moment des élections et d'un certain nombre de réflexions du projet de nouvelle Université de Nantes. **M. POUZAINT** pense qu'il serait intéressant que ce projet soit présenté de manière formelle au vote du Conseil d'Administration afin que ça lui donne plus de force, notamment dans le contexte peut être un peu plus mouvementé de l'année 2017, où de nouvelles orientations concernant l'enseignement supérieur pourraient être prises, le cas échéant avec des remises en cause. Il considère que ce serait une bonne chose que l'Université soit en ordre de marche par rapport au contexte à venir. De manière formelle, il propose que les administrateurs puissent être consultés et que cela engage l'Université sur les années à venir. Selon lui, ce document n'est pas simplement la ligne de conduite pour l'année à venir.

LE PRESIDENT répond que cela demande réflexion, notamment sur la manière dont le Ministère dans le cadre d'une négociation peut se saisir d'un vote du Conseil d'Administration.

M. POUZAINT ajoute que le vote n'est pas seulement en direction de l'extérieur, il est aussi en direction des collègues de l'intérieur. Il s'agit d'agglomérer l'ensemble des Composantes. La transversalité et le travail entre toutes les Composantes vont être des éléments clés pour pouvoir avancer. En même temps, il faut être capable de questionner avec un regard extérieur le projet pour savoir s'il est bien en phase avec les besoins notamment du territoire, des milieux socio-économiques et des étudiants.

Mme MORERE souligne qu'il y a des mots forts dans ce document. Il y en a deux qui ont retenu son attention et qu'il fallait oser selon elle prononcer : fierté et envie, la fierté d'appartenir à l'Université de Nantes, sentiment d'appartenance que l'on apprend à créer et l'envie d'avancer avec l'équipe actuelle pour œuvrer pour l'Université de demain.

Elle a une question qui concerne le tutorat étudiant. C'est une pratique qui est largement étendue dans les universités anglophones, aux Etats-Unis notamment, sous la forme de métiers que l'on appelle académique mentoring. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans leurs parcours académiques mais aussi pour les autres étudiants d'être un vrai relais de la vie universitaire. Elle se demande s'il y avait réellement un budget alloué pour le tutorat étudiant qui marche bien en PACES. Elle demande s'il y a un plan prévu pour développer cet engagement des étudiants mais aussi cet accompagnement des étudiants.

LE PRESIDENT remercie **Mme MORERE** pour cette question pour les étudiants. Sur les 30 engagements, il y a cet engagement d'accompagnement du tutorat. L'exemple de la PACES est intéressant puisqu'ils sont plus d'une centaine. Ce n'est pas chiffré précisément mais cet engagement sera respecté. Il y a des réflexions en cours sur des travaux qui pourraient être faits par les étudiants, sans que ce soit des travaux réalisés à la place de personnels. C'est un axe du contrat qui pourra être négocié.

LE PRESIDENT propose, pour donner de la force effectivement à ce DOS qui est un document de synthèse de bonne qualité parce qu'il est l'émanation d'un mandat mais également l'émanation du travail de l'Etablissement, de le mettre au vote en l'état de manière à lui donner une signification plus forte dans le cadre de la lisibilité à l'intérieur de l'Etablissement, de la contractualisation et des négociations avec la tutelle.

LE PRESIDENT indique que **M. CARBONI** donne procuration à **M. POUZAINT**, **Mme JOLLIET** à **M.**

GUEVEL, Mme BOUSQUET à Mme MORERE, M. AFFILE à Mme LESTIEN, Mme SAMI à Mme BARON, Mme HOUEL à M. LABOUX, M. TOSTIVINT à Mme TONNERRE, M. PARPET à Mme OBLE, M. CHENE à M. LUPI.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 9 abstentions le Dossier d'Orientation Stratégique de l'Etablissement.

POINT 3 - APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2017 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un acte politique aujourd'hui plus qu'auparavant. Ce budget est une construction, un dialogue et un vote. Depuis une dizaine d'années, les établissements ont des difficultés. Les établissements à fort dynamisme ne sont pas accompagnés. Les choix stratégiques opérés par l'Etablissement sont d'autant plus importants dans ces conditions.

Quels sont les contextes et les enjeux de ce budget ? Tout d'abord, la situation de 2012 était une situation de quasi faillite et l'axe principal était de garder la maîtrise de l'avenir et d'avoir un Etablissement en bonne santé financière. C'est pour cette raison qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été mis en place. L'Etablissement a fait un effort considérable que **LE PRESIDENT** salue, qui est connu, qui est reconnu. Il souligne qu'ils n'ont pas joué l'austérité et la politique du siphon. L'austérité appelant l'austérité, ils n'ont pas joué le recroquevillement. Ils ont joué la relance de l'Etablissement, le développement de l'Etablissement de manière à ce que pour ce mandat l'Etablissement puisse se développer et afin d'affirmer l'identité, l'ambition de cette Université. Pour cette raison 30 engagements ont été pris. Ces engagements seront respectés et tenus.

Le budget qui va être présenté est un budget qui a trois caractéristiques.

La première, c'est un mot que **LE PRESIDENT** a beaucoup employé depuis 2012, c'est la philosophie qui a été la sienne et celle de son équipe depuis 2012, c'est la responsabilité, garder la maîtrise de l'avenir. Si le budget est en déficit, s'il n'est pas voté, c'est la tutelle, le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités, qui prend la main sur le budget et sur l'organisation et l'orientation politique. Ils ont voulu absolument garder cette maîtrise.

Deuxièmement, c'est la cohérence entre les engagements et les faits. C'est une démarche politique. Il faut que la politique démontre ici peut être plus qu'ailleurs cette cohérence.

Enfin, c'est l'ambition qui est traduite dans le DOS tel qu'il a été approuvé massivement à l'instant. Ce sont des politiques volontaristes vers un nouveau modèle d'Université, une nouvelle Université à Nantes. L'Université prend ses responsabilités, l'Etat doit prendre les siennes. L'engagement n°7 concerne le bras de fer avec l'Etat. Il ne s'agit pas d'une discussion, le mot a été bien choisi en début d'année au regard de la rugosité et des frictions qui ne sont pas toujours naturellement créatives avec la tutelle.

Jusqu'au bout il a fallu batailler avec la tutelle. C'est pour cette raison que les documents ont été communiqués tardivement. A titre d'exemple, le Recteur, et c'est bien normal, a besoin des éléments 15 jours avant ce Conseil d'Administration. Le Rectorat n'a pas eu ces éléments 15 jours avant. Il les a eus au dernier moment. L'aspect temporel est un élément très fort de négociation, pour faire pression sur les uns ou sur les autres. Il s'agit de présenter aujourd'hui le résultat de ces négociations. Il y a eu presque toutes les semaines des échanges avec la tutelle, que ce soit avec les services, la DGESIP notamment, que ce soit avec le Cabinet, que ce soit en tête en tête avec le Secrétaire d'Etat Thierry Mandon.

Il y a d'abord quelque chose qui est mécanique, c'est la compensation de la pression démographique. Il s'agit d'un rebasement, c'est-à-dire un élément qui structurellement rentre dans l'Etablissement. Cette compensation de pression démographique a été calculée malheureusement sur les deux dernières années. C'est un choix. **LE PRESIDENT** ne le trouve pas judicieux parce que selon lui, l'important ce sont les tendances, ce ne sont pas les chiffres court-termistes. La dotation s'élève à 1 530 000 €.

Les mesures présentées ci-après ont été négociées pas à pas. Il s'agit d'un moyen pour la tutelle d'habiller et de justifier l'aide.

6 postes sont créés. Ce sont les 6 postes qui rentrent dans l'enveloppe des postes dits Fioraso, 1 000 postes par an pour tenter de corriger des inégalités entre établissements. L'Université a eu 15 postes la première année, 13 la deuxième année. Ils ont bataillé pour en avoir 6 ensuite et l'Université de Nantes ne devait plus en avoir du tout. Elle en a finalement 6. En années pleine, cela représente 400 000 euros. Dans la mesure où il

s'agit d'un rebaselement, l'Université va garder ces postes, en tout cas le montant correspondant à ces postes sur la durée. Cela vient dans le socle de l'Université.

Les autres éléments sont des éléments qui ne sont absolument pas naturels. Le premier, c'est la loi TEPA. Il s'agit de la défiscalisation des heures complémentaires. Cela date de 2012. C'est une mesure que personne n'attendait. C'est un moyen pour la tutelle d'habiller l'aide et de la justifier par rapport à l'Etablissement. C'est une dotation unique de 460 000 € pour 2017.

L'Université va recevoir également 320 000 euros pour la sécurisation Vigipirate. Il s'agit de quelque chose qui n'était pas acquis malgré les déclarations.

Enfin, un soutien est apporté au projet de nouvelle Université à Nantes. C'est une première tranche, il devrait y en avoir une deuxième. La somme de ces deux tranches a été faite. Elle correspond au maximum de ce qui a été donné aujourd'hui aux établissements qui se sont engagés dans des réorganisations, des restructurations. Il s'agit notamment des grandes fusions Nancy-Metz, Aix-Marseille ou Bordeaux.

Ces mesures représentent un total de 3 210 000 euros. Ce n'est pas suffisant eu égard au problème structurel de l'Etablissement. La sous-dotation structurelle est beaucoup plus importante. Elle n'est pas niée par la tutelle qui n'a pas le courage politique d'accompagner des établissements comme l'Université de Nantes.

Concernant la pression démographique, c'est comme si l'on regardait des éléments climatiques à l'aune des dix dernières années. Les tendances se font sur beaucoup plus d'années. Le fait d'avoir calculé sur deux ans n'est pas la meilleure solution. Il y a depuis dix ans une augmentation de 16,8% du nombre d'étudiants. Le Rectorat donne les chiffres d'une augmentation de 19,5 % entre 2015 et 2025. **LE PRESIDENT** pense que c'était ces tendances sur un temps beaucoup plus long qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de prendre en compte pour accompagner les établissements de manière plus juste. Le dynamisme de l'Etablissement est remarquable, que ce soit l'attractivité des étudiants ou le dynamisme de la recherche. Le travail qui est présenté aujourd'hui au sein de l'Etablissement de cette nouvelle Université à Nantes, c'est à l'horizon 2019 un travail qui doit être compris et accompagné par l'Etat. Ces négociations sont des négociations qui sont fortes, qui sont importantes. C'est une première étape, une première victoire, mais ce n'est qu'une première étape. La deuxième étape, c'est la négociation du contrat quinquennal et cette négociation du contrat quinquennal, la porte d'entrée, c'est le DOS qui vient d'être approuvé, d'où son importance. **LE PRESIDENT** remercie les membres du Conseil d'Administration de l'avoir soutenu largement. Il voudrait souligner également que cette démarche, ce bras de fer avec la tutelle, est le moyen aussi de fédérer les énergies sur le territoire. Le travail fait avec Nantes métropole, avec la CARENE, est un travail tout à fait remarquable de complicité pour défendre le territoire. L'Université ce n'est pas que l'Université, c'est l'Université sur son territoire. Ce territoire va se développer aussi par l'Université. Ce travail est un travail exemplaire.

LE PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'Administration de voir dans quelle mesure ce souffle, ce petit ballon d'oxygène, va permettre d'accompagner le développement de l'Etablissement. Il présente les principales mesures concernant le budget 2017. Elles ne sont pas surprenantes parce que ce sont celles qu'il met en avant depuis 2012 et qui sont renforcées à l'occasion de ce début d'année :

- 1- Relancer l'emploi dans le cadre d'une maîtrise de cet emploi ;
- 2- Rééquilibrer certaines dotations entre Pôles et Composantes ;
- 3- Favoriser le développement de la recherche et de la formation ;
- 4- Intensifier la dynamique d'investissement sur le plan immobilier.

Ces quatre points correspondent à 11 mesures du programme U2020, 11 mesures sur lesquelles **LE PRESIDENT** a été élu, sur lesquelles il a un mandat. Ce sont des mesures qui peuvent être discutées, qui peuvent paraître insuffisantes mais elles sont de nature à accompagner le développement de l'Etablissement. C'est ce qu'il souhaite véritablement.

LE PRESIDENT a réalisé 40 prises de paroles au sein de l'Etablissement entre octobre et décembre. Il a senti que la direction qu'il propose est une direction qui est comprise, une direction qui est accompagnée. Au total, il aura rencontré près de 1000 collègues à travers l'Etablissement. Cela lui paraît indispensable de confronter les axes politiques, le mandat, la politique telle qu'elle est posée avec le terrain. C'est un enrichissement et probablement un privilège de pouvoir avoir cette vision globale de l'Etablissement telle qu'il l'a aujourd'hui.

Concernant l'emploi, le nombre de personnels BIATSS sur la masse salariale Etat augmente à hauteur de 13 emplois. Cela permet le renforcement de la couverture de l'absentéisme et l'amélioration des conditions de travail. Les services supports de proximité à l'échelle des Pôles sont renforcés de 8 emplois (100 000 euros).

En termes de lutte contre la précarité, il s'agit d'accompagner la revalorisation des carrières des personnels contractuels dans le cadre de la Charte des contractuels qui a été approuvée dans cette instance.

Afin d'accompagner le développement de l'Etablissement, lutter contre la précarité au niveau des Pôles et des Composantes, un rééquilibrage entre les pôles et les Composantes sera engagé. Certains Pôles connaissent une forte pression. **LE PRESIDENT** prend la décision politique de redéployer 12 postes dans les prochaines révisions des effectifs au cours des deux prochaines années, pour accompagner ce développement, ces fortes pressions démographiques. Il pense notamment au Pôle Sciences Humaines et Sociales, au pôle Droit Economie Gestion.

L'enveloppe des heures d'enseignement va être consolidée à hauteur de 7,8 millions d'euros. Ceci est une mesure chiffrée à 300 000 euros qui est de nature à accompagner l'offre de formation qui se fait aussi par la participation des partenaires extérieurs qui viennent confronter leur expérience avec les étudiants. C'est notamment un engagement d'ouverture de l'Etablissement et d'accompagnement de cette offre de formation.

Afin d'accompagner le développement de la recherche, le nombre de bourses de thèses sera augmenté à hauteur de 5 nouveaux doctorants par an, sur 3 ans. Des mesures avaient dû être prises en 2012. C'est désormais corrigé.

Concernant la pédagogie, un Directeur de Service Universitaire de la Pédagogie va être recruté. Des mesures sur l'accompagnement au développement et à l'innovation pédagogique sont prises.

La dispense des frais d'inscription pour les ATV, telle que cela a été débattu au Conseil d'Administration il y a très peu de temps et qui a été soutenue à l'unanimité, est pérennisée. Il en est de même de la mesure visant à dispenser de droits universitaires les doctorants qui, pour des raisons qui ne relèvent pas de leur responsabilité, voient leur thèses décalées de septembre jusqu'à décembre de l'année universitaire suivante. Tout ceci est chiffré à hauteur de 100 000 euros.

Les enveloppes de soutien aux RFI (Recherche Formation Innovation) et Connect Talent tels qu'ils sont promus encore au niveau régional sont reconduites à hauteur de 300 000 euros.

Un peu comme en économie, c'est la confiance qui permet d'investir sur des projets de réaménagement indispensables. Seront accompagnés, le Campus de la Lombarderie, l'IUT de Saint-Nazaire, l'UFR STAPS, l'UFR Droit, l'UMR 956, le bâtiment vert de la Faculté de Médecine.

Les mesures présentées correspondent aux engagements. Il est important de valoriser les mesures qui correspondent à l'accompagnement du développement de l'Etablissement, directement en droite ligne du DOS tel qu'il a été présenté. **LE PRESIDENT** incite les membres du Conseil d'Administration à relire ces mesures. Il insiste sur le fait qu'il y a eu des engagements et qu'ils sont tenus. Une remarque avait été faite et il remercie celles et ceux qui l'avaient faite, au moment de l'élection dans cette salle : « vous avez tenu vos engagements, on va tenir nos engagements ». Il pense que la politique c'est aussi ça et que l'avenir des politiques, ce n'est pas que la trahison des promesses, c'est le respect des engagements.

LE PRESIDENT indique qu'il voulait prendre le temps d'échanger avec les membres du Conseil d'Administration sur ces éléments. Il demandera de soutenir au final ce budget 2017, pour les raisons notamment qu'il vient d'expliquer.

M. BARBU indique qu'il s'agit d'un budget qui est plus agréable à présenter que ce que l'on aurait pu imaginer il y a quelques semaines. La construction du budget est un long processus politique qui part de discussions entre l'équipe du Président et les Composantes dès le printemps 2016 avec les conférences budgétaires, dans le cadre des CPOM, des groupes de travail. Il y a un temps fort en juillet 2016 avec le débat d'orientation budgétaire, qui montre les grandes directions en fonction des axes politiques fixés par **LE PRESIDENT**. Il y a eu des échanges, des allers-retours entre les différentes Composantes, les Laboratoires de recherche, l'ensemble des services de l'Université pour consolider les budgets. La consolidation du budget s'est vraiment faite dans les derniers jours en fonction des discussions qui étaient en cours.

Au niveau du contexte national, il s'agit d'une année tout à fait particulière puisque c'est une année de fin de mandat national, avec des mesures qui avaient été annoncées, en particulier le relèvement du point d'indice pour les fonctionnaires en deux fois, 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017. Le budget global de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en augmentation de 852 millions d'euros, sur 24 milliards d'euros. Ce n'est pas anodin, cela représente 3,5%. C'est assez inhabituel vu l'état des budgets nationaux. 100

millions d'euros de dotations spécifiques étaient prévus pour accompagner les augmentations d'effectifs. L'Etat a pris la décision de ne pas augmenter les droits d'inscription pour la deuxième année consécutive.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire est presque du passé. Il n'avait plus aucun effet déjà en fin d'année 2016. La situation budgétaire mérite toujours la vigilance. Le fait de s'ouvrir à l'extérieur, d'avoir des projets et en même temps de tenir en particulier la masse salariale qui augmente toujours en raison du GVT, est un exercice qui n'est pas facile. Des augmentations tiennent aux décisions de l'Etat (ex salaire des fonctionnaires) et l'Université doit les supporter chaque année. Le GVT cette année représente plus de deux millions d'euros.

Les résultats sont souvent dus à des événements exceptionnels, ce sera le cas aussi en 2016. Il y a eu la vente du terrain sur la Lombarderie. C'est une recette qui vient doper le résultat de 2016 de 1,3 million d'euros. Il n'y a pas d'éléments de cette nature pour 2017.

Il s'agit d'un budget d'ouverture vers l'extérieur et non pas d'économies et de repli sur soi. On devrait arriver à un résultat d'exploitation de fonctionnement de 1,4 million d'euros, une CAF de 5,3 millions d'euros qui est toujours un peu inférieure à ce qu'il faudrait pour assumer l'ensemble du renouvellement des équipements et de la maintenance des bâtiments. Cependant, la capacité d'autofinancement est entièrement mise au service de l'investissement dans l'Etablissement, de la relance de projets et non pas de la hausse du fonds de roulement. Ce dernier restera inférieur à la norme en vigueur. Si l'on enlève la partie fléchée, cela représente 12 millions d'euros. La volonté est de suivre des projets et non pas de thésauriser.

Quelques points d'interrogation subsistent, puisque nous sommes dans les derniers mois de l'année Il y a beaucoup de mouvements financiers en ce moment dans l'Etablissement. En fin d'année, ce sont des mois avec beaucoup de dépenses, avec beaucoup de mouvements sur la recherche liés à la mise en place et à la régularisation des contrats de recherche. Il est difficile d'avoir une idée précise sur le résultat en fin d'année.

Si l'on regarde le budget initial 2017, on voit des fortes augmentations. Il y a une forte augmentation de la masse salariale. Il y a beaucoup de mesures qui seront prises cette année. Les chiffres sont toujours fortement colorés par la dotation aux amortissements qui est extrêmement importante. Il s'agit de la constatation de l'usure et de la nécessité d'avoir des fonds de côté pour renouveler les bâtiments et le matériel qui s'use chaque année. La dotation aux amortissements pollue un peu les chiffres du fonctionnement. Le budget d'investissement a presque doublé entre 2016 et 2017 pour atteindre 34 millions d'euros.

Il y a un développement fort des ressources propres de l'Etablissement. Il a commencé il y a plusieurs années, mais il se poursuit avec des résultats positifs. Si l'on regarde la progression des recettes de la formation payante, 12,3 millions d'euros sont prévus au budget initial 2017, alors que ce montant atteignait 6 millions d'euros en 2011, juste avant l'arrivée de l'équipe du Président et 10 millions d'euros en 2015. Il y a donc une progression assez remarquable. Si l'on se base sur ce prévisionnel, l'augmentation sera de plus de 20% en deux ans, ce qui place l'Université de Nantes dans les toutes premières universités françaises sur le plan du chiffre d'affaires des formations payantes. Il y a une volonté forte de poursuivre ce mouvement, de continuer le travail de réseau engagé avec la Direction d'Appui à la Formation Continue qui a la responsabilité d'aller chercher les besoins des entreprises à l'extérieur, mobiliser les troupes en interne, les enseignants, les enseignants-chercheurs pour proposer des formations fidèles aux attentes des acteurs économiques et puis également insuffler de la cohérence, des pratiques communes au sein de l'Etablissement dans les différents pôles de formation continue. C'est un travail qui se poursuit. Il s'agit d'avoir des règles communes de calcul de coût pour arriver à une harmonisation des tarifs.

M. BARBU rappelle la maturité du dispositif Fil' innov et ses ingénieurs filières qui sont là pour favoriser les partenariats économiques et la mise en relation entre les entreprises et l'Université. Il parle volontiers de continuum entre la demande d'une entreprise et puis à l'autre bout les enseignants-chercheurs dans les Composantes, dans les services de formation continue, dans les Laboratoires de recherche, en passant par Capacités et ses cellules, qui sont là pour valoriser la recherche faite dans les laboratoires de l'Université de Nantes et la Fondation de l'Université. Il y a un dispositif ici qui permet de réguler les flux d'informations et les flux de demandes entre l'extérieur et l'intérieur. Sur la filiale Capacités, les réglages se poursuivent pour qu'elle soit toujours plus agressive sur le marché. C'est une entreprise qui est là aussi pour proposer les services de l'Université, pour ressourcer l'Etablissement. La filiale a des résultats qui sont indéniables. Cela se fera avec le maintien de la contribution raisonnée à hauteur de 10% sur les ressources propres.

La GBCP est une réforme importante entrée en vigueur au début de l'année 2016. Cela se passe plutôt bien dans l'Etablissement. L'Université de Nantes est un des premiers établissements à avoir mis en place cette réforme. Les projets pluriannuels sont maintenant suivis. Le budget est mieux maîtrisé. Il y a 157 millions d'euros de projets sur 3 ou 4 ans. C'est vraiment une avancée en interne puisque cela permet d'avoir la

maîtrise sur ces flux qui auparavant étaient observés au titre d'une année et qui maintenant sont observés sur une pluriannualité, tant sur les projets d'investissement lourds, que sur les contrats de recherche ou sur les contrats de formation.

Concernant les ressources de l'année en 2017, elles s'élèvent à 335 millions d'euros. **M. BARBU** rappelle que l'Université est toujours très dépendante des subventions pour charge de service public. L'autonomie est une autonomie relative puisque 80% des ressources hors investissement proviennent de l'Etat. Si l'on fait la somme entre la subvention pour charge de service public et les subventions de fonctionnement des collectivités, de l'ANR et de l'Etat, cela représente plus de 90%. La marge de manœuvre joue sur 10% des ressources.

Il y a une progression assez remarquable de la subvention pour charge de service public sur l'enveloppe personnel, de 4,8 millions d'euros. Il s'agit d'une progression attendue sur certains plans et puis négociée sur d'autres plans. Sur l'enveloppe fonctionnement, il y a une progression de 1,3 millions d'euros. En totalité, cela représente 6,1 millions d'euros en plus, c'est ce qui assure l'équilibre annuel du budget.

Il y a une hausse sensible de l'enveloppe sur des éléments décidés par l'Etat. Il y a 1,8 million pour l'augmentation du point d'indice à l'échelle de l'Etablissement, 400 000 euros pour le plan PPCR et puis des éléments qui étaient moins attendus, la progression de l'enveloppe masse salariale de 1,5 million d'euros. Il y a un renforcement des budgets annuels mais cela n'assure pas l'équilibre structurel de l'Etablissement. Il y a des enveloppes de fonctionnement qui sont parfois remises en causes, des baisses d'une année sur l'autre ou des retenues. L'enveloppe masse salariale réduit le déficit sur masse salariale et donne une garantie sur la durée. C'est donc une très bonne nouvelle à mettre sur le même plan que les 6 nouveaux postes en 2017. C'est un rehaussement de la masse salariale d'un peu moins de 400 000 euros. En année pleine, cela représente 800 000 euros. Il y a enfin 1,3 million d'euros sur les mesures ponctuelles sur 2017.

Concernant les autres ressources, la formation payante représente 12,3 millions d'euros, les droits universitaires sont stagnants, 6 millions d'euros. Concernant la taxe d'apprentissage, elle représente environ 4 millions d'euros pour le CFA interuniversitaire et 2 millions d'euros pour l'Etablissement.

Les recettes fléchées sur les investissements expliquent que le budget d'investissement soit en forte hausse :

- projet de restructuration du Nouveau Tertre : 13,2 millions d'euros fléchés sur ce projet cette année.
- quartier de la création sur financement Nantes Métropole : 7 millions d'euros,
- réhabilitation de la planétologie : 3 millions d'euros,

Ces projets représentent l'essentiel du budget de 30 millions d'euros.

L'Université est soutenue par des crédits très divers, les financements de l'Etat, de Nantes métropole, du CPER qui même s'ils sont insuffisants restent un soutien fort aux investissements, de la Région, et de la CARENE qui est présente sur des projets qui sont situés principalement sur la ville de Saint-Nazaire.

Il y a une évolution des dépenses sans surprise dominée par l'évolution de la masse salariale : 6 millions d'euros pour l'année 2017. Il y a également une évolution du budget de fonctionnement. La progression du budget de fonctionnement devrait être d'un peu moins de 4 millions d'euros pour l'année 2017. Il y a également une augmentation du budget d'investissement.

Concernant la masse salariale, les nouveaux encaissements non prévus sont une bonne nouvelle qui couvrent en partie un déficit structurel qui pèse sur les comptes de l'Université depuis de nombreuses années, depuis le passage au RCE. En 2016, le déficit prévisionnel était de 4,2 millions d'euros. Il aurait été très important si l'Université n'avait pas bénéficié de cet appui exceptionnel. Il devrait être de 5,1 millions d'euros en 2017, c'est-à-dire en augmentation de 900 000 euros, ce qui est supportable cette fois-ci. C'est vraiment une bouffée d'oxygène qui est vraiment la bienvenue. La masse salariale progresse par le GVT qui représente 2,3 millions d'euros. Ce n'est pas anodin. C'est toujours un chiffre attendu avec beaucoup d'inquiétude. Le GVT est à supporter par l'Etablissement. L'Etat refuse de s'engager sur la couverture du GVT à long terme.

Il y a des augmentations subies et une augmentation volontaire pour accompagner l'Etablissement dans les projets qui sont les siens.

Le plafond d'emploi augmenterait pour la première fois depuis plusieurs années, de 31 ETPT, 17 sur plafond d'emploi Etat et 14 sur plafond ressources propres. Le budget d'heures d'enseignement est acté. Il est décidé de l'augmenter à 7,8 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros sur le dernier exercice clos connu, 2015. Il y a une volonté d'accompagner tout en maintenant les discussions pour garder une offre de formation soutenable.

Il y a également un choix stratégique assumé par **LE PRESIDENT** dans le cadre du programme U2020 qui est celui de soutenir la recherche, avec cette décision de rehausser les contrats doctorants de 5 par an pour arriver à une quinzaine de contrats sur les trois années à venir, pour un coût total d'environ 500 000 euros. C'est un

geste très fort.

Le patrimoine, l'immobilier et la logistique prennent représentent 31% du budget de fonctionnement. Maintenir en état le patrimoine immobilier et assurer la logistique constituent une partie importante du budget. Derrière, il y a la recherche qui coûte en budget de fonctionnement, en particulier les espaces dédiés à la recherche. Il y a ensuite la formation (22%) et le pilotage (14%). La documentation représente 4% du budget mais désormais il y a une retenue sur la dotation à l'origine avant d'être versée par l'Etat pour financer les bouquets en ligne. Il y a une augmentation des surfaces en année pleine. La recherche progresse. Les résultats sont visibles de l'extérieur, sont remarquables, mais cela signifie aussi qu'il y a des espaces supplémentaires dédiés à la recherche, notamment l'IRS 2, le LINA en année pleine en 2017, l'IRS campus. Cela signifie 11 000 m², ce qui coûte de l'argent. C'est environ 50 à 60 euros du m². Si ce sont des espaces techniques, c'est beaucoup plus cher que ça. 11 000 m², cela représente une augmentation de 600 000 euros à 1 million d'euros en plus sur le fonctionnement. Le maintien des mesures Vigipirate coûte un million d'euros globalement. Ce sont des mesures qui coûtent cher à l'Etablissement.

L'Etablissement continue d'accompagner le personnel le plus fragile qui a les salaires les moins élevés dans l'Etablissement par des mesures qui s'enchaînent année après année et qui n'ont jamais été stoppées depuis 2012 : augmentation des aides pour les enfants du personnel, révision des tarifs d'aide, nouvelle aide pour le périscolaire des enfants du personnel à revenu modeste.

Dans le même temps, il y a une augmentation du budget de la formation du personnel. Là encore, c'est une augmentation qui est visible sur plusieurs années.

Le fonctionnement, c'est aussi la poursuite des mesures de simplification de gestion, la prise en charge de certaines dépenses qui ne sont peut-être pas très significatives en termes de montant mais très encombrantes dans les Composantes. Année après année, un regard très attentif est porté sur ces dépenses qui demandent du travail et qui sont plus faciles à gérer sans doute en central. L'optimisation des achats est poursuivie dans le cadre de la nouvelle cellule de la commande publique qui est renforcée en central.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est le patrimoine immobilier, la maintenance, qui représentent le plus fort montant avec 30 millions d'euros. Il y a également des dépenses qui concernent l'informatique, le multimédia dans le cadre des CPER et des équipements pédagogiques et scientifiques.

Le budget, c'est aussi un appui des services à la simplification administrative principalement et au mieux dépenser. Il est intéressant d'allouer des budgets sur les grands axes politiques mais ce qu'il y a de très intéressant aussi au sein de l'Etablissement, c'est d'éviter les gaspillages, fixer des priorités pour simplifier, pour fluidifier les relations dans l'Etablissement. Il s'agit notamment de la dématérialisation des recettes. C'est l'action qui est en cours après la dématérialisation des dépenses. Il s'agit également de la généralisation du paiement des inscriptions en ligne. Lorsque toutes les personnes extérieures paieront en ligne, beaucoup de temps et beaucoup de postes auront été économisés. C'est notamment le cas pour les inscriptions des primo-entrants mais aussi pour les inscriptions au SUAPS par exemple. Beaucoup de petites dépenses sont souvent à gérer manuellement.

Le déploiement de l'audit interne aura pour objet de repérer les endroits où il y a des dysfonctionnements dans l'Etablissement pour éviter ces dysfonctionnements et faciliter les relations entre les services. Le dialogue de gestion est renforcé par la structure polaire, par les rencontres patrimoniales numériques de proximité qui vont renforcer les rencontres RH et financières qui existent, le suivi des schémas directeurs immobiliers et numériques et puis la programmation des charges d'entretien et de maintenance des bâtiments qui sera renforcé dans cette exercice 2017. Il y a parfois du mécontentement sur ces éléments-là dans les Composantes et il faut l'entendre.

Il faut retenir de ce budget principalement ce qu'en a dit **LE PRESIDENT** précédemment. Il est le résultat de beaucoup de négociations, des négociations difficiles, ardues, longues, qui ont abouties à des résultats concrets puisque la subvention pour charge de service public couvre les revalorisations de salaires décidées par l'Etat et les mesures qui ont été décidées par l'Etablissement. L'équilibre budgétaire sera assuré en 2017. Il faut être vigilant sur la masse salariale qui représente toujours 85% des dépenses hors investissement, sur l'offre de formation, sur les dépenses de fonctionnement, mais la capacité d'autofinancement existe encore en 2017. Elle sera entièrement dirigée vers de l'investissement, vers le soutien aux projets. Parallèlement à cela, le travail de développement des ressources propres est un objectif qui se poursuit.

LE PRESIDENT remercie **M. BARBU** pour cette présentation.

M. GUEVEL remercie également **M. BARBU** pour cet exposé très informatif et très clair. Il souhaite

s'exprimer au nom de la majorité. La majorité après mûre réflexion qui témoigne de quelques hésitations approuvera ce budget initial 2017 en soulignant dans un premier temps que **LE PRESIDENT** a mené ce bras de fer comme attendu envers le Ministère de tutelle pour négocier ce complément de budget à la dotation initiale. L'effort budgétaire consenti par le Ministère de tutelle atteint 3,2 millions d'euros. Il était demandé 4 millions d'euros. Il y a donc une certaine convergence vers l'objectif même si cela reste insuffisant. Cette année 2017 est une année importante parce que va se jouer dans les mois à venir le succès ou l'échec de l'I-Site. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de capter ou non une aide de 10 millions d'euros. Sur le plan politique, l'année 2017 va être marquée par l'alternance ou non, mais dans tous les cas une nouvelle politique va se mettre en œuvre et qui d'après ce que l'on peut lire, ce que l'on peut craindre quelque part, va certainement renforcer encore le poids de cette classification entre universités qui se dessine progressivement et qui est renforcé notamment par les PIA successifs. Ne pas voter le budget cette année, tout bien peser et à cet instant, serait certainement contreproductif par rapport au processus I-Site. Pour autant, ils resteront vigilants sur la nécessité de négocier un budget qui soit à la hauteur des ambitions contenues dans le contrat d'Etablissement. Les futures négociations, notamment celles qui auront lieu en 2017, seront d'une importance capitale pour l'avenir et pour la capacité de l'Etablissement à mettre en œuvre le projet. Ils soutiennent et ils accompagneront les mesures qui ont été exposées en début de prise de parole par **LE PRESIDENT** parce qu'elles leur semblent tout à fait en phase avec les attentes des personnels, des étudiants, les nécessités immobilières sur le terrain. Elles leur semblent aussi soutenir des valeurs de solidarité, de partage et de proximité avec les étudiants, les personnels qui sont intéressantes. Pour toutes ces raisons, ils approuveront le budget tel qu'il leur a été présenté.

LE PRESIDENT remercie **M. GUEVEL** pour cette explication de vote argumentée.

M. POUZAINT souligne qu'a été dit dans l'introduction que le vote d'un budget était un acte politique. La minorité du Conseil d'Administration qu'il représente en partie a une analyse politique et leur vote sera un vote politique. Selon lui, c'est toujours difficile de commenter un budget car c'est d'une très grande complexité. Il faut essayer de dégager des lignes de force par rapport à ce que le Conseil d'Administration peut mettre en avant. Ils notent avec satisfaction que la négociation et le bras de fer avec le Ministère ont permis non seulement d'avancer mais aussi de rehausser le niveau de discussion pour l'année prochaine puisqu'il y a des mesures récurrentes. C'est une excellente nouvelle qui permet en partie de combler les problèmes du passage aux compétences élargies. Il y a effectivement un certain nombre de points favorables. L'ensemble des personnels de l'Université a bien saisi que l'on était à une période charnière où il fallait jouer groupé, compte tenu d'un certain nombre d'éléments de contexte extérieur et puis de demandes de collectivités, du tissu socio-économique, de l'ensemble des partenaires, de façon à avoir position forte qui soit affirmée. Ce n'est sûrement pas dans la période actuelle qu'il faut avoir une position qui serait faible, sans projet, sans dynamique, sans ouverture.

L'I-Site, ils ont eu l'occasion de multiples reprises de le rappeler ici, est une démarche qui est empreinte d'incertitudes et qui ne correspond en aucun cas à une vision politique de l'aménagement du territoire.

Pour travailler, il faut travailler collectif avec tous les acteurs et notamment les collectivités. Si, il a eu l'occasion de le rappeler, avec Nantes Métropole et la CARENE, ça se passe dans de bonnes conditions, ils ont des informations qui les inquiètent par rapport à la politique du Conseil Régional. Nous sommes dans une période électorale et l'on peut avoir tendance à apaiser les inquiétudes. Ce que l'on constate et il souhaiterait être démenti par des faits, c'est que la vision portée par l'équipe actuelle au niveau du Conseil Régional sur les politiques de recherche, de formation et d'innovation, est largement absente ou pas suffisamment forte. C'est une inquiétude. Il ne faudrait pas que ce qui est gagné sur l'I-Site soit perdu au niveau des financements directs et indirects du Conseil Régional. C'est pour eux un point très important. Ce n'est pas uniquement l'argent qui leur importe, c'est aussi le soutien politique dans toutes les actions au jour le jour et dans toutes les Composantes. 90% du budget de l'Université, c'est l'Etat et les collectivités territoriales, 85% du budget, c'est l'Etat. Ils notent l'effort de tous les services de l'Etablissement, de la Présidence, des Composantes pour pouvoir améliorer la situation, mais leur vote sera politique. Ils voteront contre le budget, pas contre l'équipe. Par ce vote, ils souhaitent donner un signal d'alarme à l'Etat, au futur responsable qu'il soit de n'importe quelle majorité. Les responsables politiquent partent et les personnels et les étudiants demeurent. Il s'agit également d'un signal vis-à-vis du Conseil Régional parce qu'il leur semble important qu'il accompagne les efforts de l'Université pour pouvoir répondre aux défis qui sont les siens.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAINT** pour cette explication de vote argumentée.

Mme MORERE a une question pour éclaircir la part de budget qui est allouée à la diffusion des savoirs et qui est fléchée sur l'Université Permanente. Dans le DOS, il y a un point sur *audit et orientation pour la politique de diffusion de la culture scientifique*. Elle se demande si c'est le même budget.

M. BRANCHEREAU répond que dans la présentation du budget, il y a les destinations LOLF. C'est ce qui est voté à l'échelon national. Il est nécessaire de mettre cette destination pour ce que l'on appelle

l'Université du temps libre, terme générique et qui correspond à l'Université permanente au sein de l'Université. En ce qui concerne la diffusion des savoirs scientifiques, c'est un autre objet, c'est de la culture scientifique et technique qui elle fait l'objet d'un budget à part au niveau de l'Etablissement piloté par la Direction de la recherche. Ce sont deux choses différentes.

Mme BARON considère qu'on ne peut qu'être satisfait de l'amélioration entre ce qui a été présenté par rapport à ce qui a été discuté en CPCA. Un grand pas a été franchi mais malgré cela elle a été interpellée par la page où sont présentés les résultats. Depuis 4 ou 5 ans, il y a une érosion du résultat. Le résultat qui est prévu, 1,4 million d'euros, est à l'échelle du budget un montant relativement dérisoire qui peut varier. Par exemple, la documentation électronique est très sensible à l'évolution du dollar que l'on peut anticiper assez négative dans les mois à venir. Elle souligne que **LE PRESIDENT** évoque souvent la différence de dotation par étudiant entre l'Université de Nantes et des Etablissements comparables. Elle lui demande s'il peut parler de cette évolution en tenant compte de ce qui est dit aujourd'hui.

LE PRESIDENT répond que c'est effectivement l'argument qu'il met en avant, entre autres. Sa dernière réunion au Ministère a eu lieu jeudi dernier. Ils se sont bataillés sur ce point. Il était accompagné par Monsieur le Recteur qui a confirmé les évolutions démographiques. La réponse du Ministère est de dire que l'on ne peut pas trop bouger le modèle SYMPA qui est le modèle d'allocation des moyens. Ce n'est pas satisfaisant. **LE PRESIDENT** a dit que si c'était la seule réponse qu'il avait, il quittait la salle. Ce modèle corrige très peu. Le Ministère se dit qu'il a corrigé sur la mandature par l'octroi des postes. Par exemple, Angers qui a une dotation par étudiant qui est l'une des plus faibles de France a eu le maximum, tous les ans 36 postes. C'est très bien. Pour autant, avec cette technique, il va falloir très longtemps pour arriver à un équilibre, des décennies. On est selon **LE PRESIDENT** en pleine schizophrénie entre des dotations que l'on a du mal à faire bouger, et puis de l'autre côté un système ultra compétitif. On confie à un jury international des milliards d'euros d'argent public sans aucun contrôle de la tutelle. Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) n'est pas le Ministère de tutelle. Cela a encore été rappelé hier dans une instance à laquelle il a participé par un représentant du Ministère dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le Ministère fonctionne avec les vapeurs d'essence, selon son expression. Il a bien rappelé que le Ministère, ce n'était pas le CGI. **LE PRESIDENT** aimerait que l'Etat soit plus régulateur du service public, pas uniquement en termes d'aménagement du territoire, mais aussi de correction de ces inégalités qui sont aujourd'hui criantes. C'est le rôle par nature de service public. La réponse de ce point de vue-là tant aujourd'hui que sur les années à venir n'est pas satisfaisante.

M. CHAGNEAU remercie **M. BARBU** pour la présentation de ce budget. Depuis plusieurs années, l'Université perçoit une dotation qui est de plus en plus inadaptée à la situation actuelle. Le nombre d'étudiants croît d'année en année. On annonce près de 100 000 jeunes en plus en 2025 dans la région et l'Université de Nantes concentre 70% des étudiants de la région. Face à cette situation, l'Université a dû prendre des mesures préjudiciables dans les années passées avec des fermetures de filières. Il y a certains sacrifices qui ont dû être faits pour redresser la situation financière. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire et les décisions qui ont été prises ont permis d'éviter de passer sous la tutelle liberticide du Rectorat. Aujourd'hui, l'objectif de l'Université, ce n'est pas de maintenir une situation financière saine, l'objectif de l'Université est politique, c'est d'être acteur d'une transformation sociale, être acteur de cette transformation en luttant contre les déterminismes quels qu'ils soient, construire une Université qui soit ouverte, assurer l'accès aux savoirs pour tous et s'engager dans la transition pédagogique active. Ils soutiennent l'évolution des méthodes d'évaluation afin que les compétences que l'on acquiert à l'Université soient reconnues et sollicitées par le monde professionnel. L'objectif est également de dynamiser la recherche, à l'international, dans la région. Il y a plein de choses qui sont très prometteuses pour l'avenir et qui doivent être encouragées. Récemment, on a beaucoup parlé de l'intestin artificiel qui a été créé à Nantes. Il convient également d'asseoir la place de la vie étudiante dans la politique de l'Etablissement et surtout que l'Université puisse remplir pleinement son rôle, sa responsabilité sociale et sociétale en construisant des étudiants qui soient des citoyens désireux d'être acteurs de la société. Ce ne sont pas juste des étudiants qui vont avoir un travail et qui vont s'engager dans la vie professionnelle. C'est un projet que l'on doit tous porter. C'est celui d'être innovant dans la politique de formation, renforcer le rayonnement et surtout faire de l'Université un lieu de développement personnel, culturel, citoyen. La communauté universitaire doit être unie autour de ce projet. La mise sous tutelle n'est pas une option envisageable car ce serait toxique. Des efforts ont déjà été faits. Ce serait toxique aussi pour les étudiants qui font déjà face à des difficultés chroniques. Il n'est pas nécessaire de réaliser des coupes budgétaires aléatoires en plus. Face aux négociations, **M. CHAGNEAU** indique qu'ils sont satisfaits de voir que le travail accompli porte un peu ses fruits, que le Ministère de tutelle commence un peu à reconnaître les efforts qui ont été faits pendant quatre ans. Il souligne la volonté de transformation qui va être engendrée avec les 500 000 euros obtenues pour cette nouvelle Université de Nantes même s'ils auraient aimé plus. Néanmoins, la dotation exceptionnelle obtenue, bien qu'une partie soit structurelle, n'est pas la panacée et ne répond pas à tous les maux qui affectent l'Université : la pression démographique étudiante, les conditions d'étude en général pour les étudiants, les

conditions de travail pour les personnels au sens large, l'évolution de la masse salariale. Le bras de fer doit être poursuivi. Il faut qu'il y ait un effort significatif qui permette de remonter la pente sur laquelle on glisse d'année en année doucement mais sûrement. Il faut que cette tendance soit inversée, que l'on change de paradigme. Si ce budget passe, la pression ne doit pas être relâchée sur le gouvernement et surtout sur les gouvernements qui vont suivre pour surmonter les obstacles et tendre vers un modèle universitaire garant d'excellence avec une offre de formation et de recherche reconnue, un modèle universitaire garant de démocratie et de justice sociale. L'année 2017 sera une année charnière parce qu'il y a une conjoncture au niveau national, les élections présidentielles, une conjoncture territoriale, la Région qui n'aide pas l'Université, et une conjoncture interne qu'il faut arriver à redresser. On tend de plus en plus vers un classement des Universités. Il ne faut pas stagner, être dans la posture conservatrice. Il faut avancer, au risque de subir le cas échéant dans les années à venir. S'il y a une alternance, l'Université la subira. Si la Région continue à faire la sourde oreille par rapport aux objectifs de l'Université, l'Université subira l'avenir. **M. CHAGNEAU** pense qu'aujourd'hui on ne doit pas subir l'avenir mais l'on doit construire cet avenir, c'est pour ça qu'ils voteront pour ce budget. C'est un vote d'encouragement et pas de satisfaction pleine et entière.

LE PRESIDENT remercie **M. CHAGNEAU** pour cette explication de vote.

Mme OBLE se félicite qu'il y ait des créations de poste. Elle regrette que ce soit uniquement sur des BIATSS et pas sur les enseignants et les enseignants-chercheurs. Elle continue à tirer la sonnette d'alarme sur l'insertion des docteurs, notamment en Pays de la Loire.

Elle ne trouve pas choquant que l'autonomie soit relative. Il y a une mission de service public sur la formation initiale qui relève de l'Etat.

Sur les programmes RFI, il lui semblait que ces programmes étaient en évaluation. Dans les orientations budgétaires de la Région, il y a déjà une diminution des programmes RFI. Elle rejoint donc l'inquiétude sur la vision de la Région sur les programmes de recherche.

Concernant le projet annuel de performance, elle aurait trouvé judicieux sur l'évaluation, au-delà même de l'évaluation des étudiants, de faire un questionnaire par exemple à destination des jeunes diplômés qui viennent de s'insérer dans le monde professionnel pour voir si les compétences ou les connaissances qu'ils ont acquises lors de leur formation sont utilisées dans l'emploi qu'ils occupent. Cela permettrait de continuer à avoir des rapports avec les jeunes diplômés et également peut-être de mieux valoriser la formation universitaire.

Sur la recherche, il y a toujours le même problème d'un sous-investissement en recherche et développement du secteur privé dans la région.

Sur le projet Fil'innov et sur l'ouverture à l'international, notamment sur le volet de la francophonie et des docteurs Erasmus, elle trouve extrêmement dommageable que l'Université s'investisse dans ce projet-là et que dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation, il y ait une ligne à ce sujet ainsi que sur Capacités qui concerne uniquement les start-ups. Beaucoup de choses sont faites. Il y a un problème de communication. Ce n'est pas visible là où ça devrait être visible. Sur l'innovation et l'internationalisation, on est au cœur du schéma.

Mme OBLE veut savoir de quoi on parle lorsqu'il est évoqué le développement des ressources propres au-delà de la formation continue et que soit explicité ce qui est entendu par : « développer les métiers d'appui à la recherche ».

M. BERNOUSSI répond qu'il y a des enquêtes d'insertion dans lesquelles est demandé à chaque étudiant inséré s'il est satisfait ou non de sa formation et quel est le lien entre la formation qu'il a eu à l'Université, donc les compétences qu'il a acquises, et l'emploi qu'il a trouvé.

M. BARBU indique que la formation continue est un axe majeur puisque c'est le cœur de métier. Il s'agit juste de valoriser ce que l'on sait bien faire en ressourçant l'Etablissement.

Il rappelle l'importance de ce dispositif Fil'innov qui permet de cibler là où il y a de la valeur qui est perçue par les entreprises et qui peut être transformée. C'est un double ressourcement. C'est un ressourcement en euros dans les Laboratoires, mais ce dispositif est un ressourcement également en connaissances, en encouragement de la recherche. Lorsqu'il y a une demande d'une entreprise sur un approfondissement d'une innovation chez elle, cela passe par Capacités la plupart du temps et arrive en retour dans les Laboratoires parce que la cellule Capacités va dire au Laboratoire : « là-dessus vous pouvez nous aider parce que l'on a un petit frein, un blocage dans l'entreprise. Nous on sait vendre l'innovation qui existe déjà mais est-ce que l'état de vos recherches peut faire avancer les choses ? ». C'est ce dispositif Fil'innov qui fait ce continuum, ce lien ininterrompu entre le chercheur dans le Laboratoire et le besoin directement en entreprise.

Mme TRICHET félicite l'équipe présidentielle pour les choix budgétaires qui montrent concrètement la réalisation d'engagements politiques forts de l'Université de Nantes tels qu'ils avaient été dessinés et sur lesquels ils ont été élus. Elle est assez satisfaite. On voit apparaître des choix du Conseil d'Administration qui sont budgétisés et elle trouve que ce sont des choses sur lesquelles ils doivent communiquer auprès des

étudiants, du personnel. Au niveau de la recherche aussi, auprès des UMR, il faut rappeler que l'Université apporte un vrai soutien, notamment pour l'entretien des locaux qui accueillent les équipes et les espaces dédiés à la recherche. Il y a un défaut de communication. Il y a vraiment des choses à valoriser, des choix du passé et des engagements pour le futur. C'est un moment important pour se sentir heureux de travailler dans cet espace qu'est l'Université. Il y a des progrès au niveau des relations avec les UMR qui se ressentent sur le terrain. Les crédits qui peuvent être reportés d'une année sur l'autre, cela commence vraiment à se sentir et à se dire. Il en est de même de la qualité et du renforcement qui a été fait au niveau administratif pour gérer les contrats d'embauche et les contrats en général. L'Université est maintenant vraiment professionnalisée. Ce sont des gros progrès qui rassurent. Par rapport à la formation, il faut encore veiller avec le Vice-Président Formation à ce que les diplômés soient dans les normes européennes et que les compétences soient inscrites. On ne doit pas seulement avoir des ECTS validés. On a des compétences qui doivent être validées, qui doivent être formalisées pour pouvoir aider les étudiants effectivement à se présenter sur le marché de l'emploi. Pour les doctorants, il y a un réel progrès. Les derniers doctorants qui sortent des Laboratoires sans partir à l'étranger en post-doc arrivent à s'insérer non pas dans la recherche publique, nos pas en académique, mais dans des entreprises. Des compétences comme la gestion de projets sont vraiment mises en avant. Ce qui est également important, c'est la gestion des situations complexes. Ils ont une capacité à vivre dans un environnement qui est complexe et une capacité à gérer également le travail en équipe avec une grande diversité. Tous les étudiants ne sont pas capables de démontrer ces compétences, ils doivent être aidés.

M. BROCHARD remercie pour cette présentation. Il salue comme l'ensemble des administrateurs la négociation que **LE PRESIDENT** a faite et les résultats, même si effectivement le compte n'y est pas au final. Il salue le choix du **PRESIDENT** concernant l'affectation de 13 postes BIATSS, notamment pour des emplois réservés au renforcement sur les services de proximité qui en ont besoin. Ils partagent aussi malgré tout les inquiétudes sur la politique du Conseil Régional et son engagement en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Ils partagent aussi les inquiétudes sur la future élection présidentielle et les conséquences qu'il pourrait y avoir sur l'Université et sur le budget à venir. Ils voteront ce budget car une mise sous tutelle auprès du Recteur ne leur paraît pas quelque chose qui mettrait les personnels dans une situation très appréciable comme cela a déjà pu être vu il y a quelques années où le budget n'avait pas été voté. Cela avait engendré des conséquences au niveau des services et des personnels très importantes. Ils ne pensent pas qu'une mise sous tutelle serait très intéressante et voteront donc favorablement. Il s'agit d'un vote d'encouragement et pas de satisfaction pour reprendre la formule utilisée par le représentant étudiant.

Mme LESTIEN indique que Nantes Métropole et la CARENE voteront ce budget. Il traduit pour eux le travail fait en interne par l'équipe présidentielle et ils tenaient à en féliciter **LE PRESIDENT** même si ils savent que cela a été difficile. En ce qui concerne le travail en externe, les propos qui ont été tenus ce matin, les propos forts en parlant de bras de fer, montrent la volonté du **PRESIDENT** de défendre son Université et les étudiants. **Mme LESTIEN** tenait à dire que la CARENE soutient tout ce qui est fait tout en précisant que ce n'est pas une compétence obligatoire de l'agglomération. C'est bien une volonté politique exprimée par les élus de prendre cette compétence pour accompagner les étudiants et les habitants du territoire, ce qui lui semble important à préciser car les collectivités aujourd'hui ont des baisses énormes de la dotation de l'Etat, l'Université n'est pas la seule. On voit bien aujourd'hui dans les propos tenus que l'on peut avoir des craintes en ce qui concerne les collectivités qui ont cette compétence et qui ne s'engagent pas en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Par ailleurs, l'année prochaine est une année présidentielle. On peut penser qu'il risque d'y avoir des changements, d'une façon ou d'une autre. Il faut peut-être avoir des craintes en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

M. CHENE redit l'importance de la responsabilité et souligne le respect des engagements qui ont été pris. C'est important. Il y a eu beaucoup de discussions entre eux pour savoir ce qu'ils faisaient réellement. Il pense que c'est important que ce soit dit et redit par rapport à ce budget en déficit. L'équipe présidentielle, notamment **LE PRESIDENT**, a été se battre pour arriver à avoir ce subside même si ce n'est pas satisfaisant. Il s'inscrit dans cette veine qui a été dite de voter ce budget. Pour reprendre un élément qui a été souligné par **M. BARBU** concernant la valorisation de la recherche, c'est effectivement un axe, pas le seul, mais un axe qui est extrêmement important aujourd'hui. C'est plus de 5,1 millions d'euros de chiffre d'affaires mais au-delà des chiffres et puis des retombées sur l'Université, ce sont aussi des retombées financières indirectes importantes. Ces entreprises, ces collectivités comprennent enfin un peu mieux ce que fait l'Université, ce qu'elle peut leur apporter. Il aimerait que l'on puisse aussi avoir un avis de la part de la Région qui est quand même un acteur important et qui brille par une absence assez singulière depuis un moment.

Concernant les marques, il est assez singulièrement interpellé en ce moment de voir comment une confusion est organisée entre le terme de Master et de Mastère des écoles privées. Il ne sait pas qui est garant du respect de ces marques, mais il lui semble extrêmement important qu'il n'y ait pas de confusion. Les Mastères coûtent des dizaines de milliers d'euros. Des pères et mères de famille avec qui il discute ne font pas la différence entre un Mastère et un Master. Dernièrement, il a assisté à la remise de diplôme d'une école et où on a abusé du

terme Master. Il ne sait pas qui est garant de ça mais il considère que c'est aussi notre marque, le respect de ce que nous faisons, le respect de l'intégrité de ce que nous faisons en tant qu'enseignants-chercheurs fonctionnaires.

LE PRESIDENT remercie **M. CHENE** pour cette prise de position. C'est la règle du jeu au moment d'un budget d'avoir des prises de position, des explications de vote. Il corrige en disant que ce n'est pas un budget en déficit.

Mme DRONNEAU salue tous les efforts faits par la communauté universitaire et en particulier par **LE PRESIDENT** par rapport à la discussion auprès du Ministère. Elle reste très vigilante et très inquiète par rapport à tout ce qui a été exprimé. Elle partage ces inquiétudes, en particulier vis-à-vis des partenaires, la Région, le Ministère, l'Etat, et vis-à-vis du contexte politique. Elle votera donc pour afin d'apporter son soutien.

LE PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'Administration de passer au vote sur le budget 2017.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour 7 voix contre le budget initial 2017.

LE PRESIDENT remercie les membres du Conseil d'Administration pour la qualité des interventions. Ce n'est pas un jugement. Il veut dire par là qu'il a entendu des encouragements, pas une satisfaction. Il a entendu le fait qui fallait avancer, que le projet de nouvelle Université était un élément qui permettait d'avancer, de maîtriser l'avenir. Il indique qu'il continuera à défendre l'Etablissement coûte que coûte dans toutes les situations qui vont se présenter. C'est son rôle premier.

POINT 4 - PRESENTATION DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LE MODELE ECONOMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique qu'il s'agit d'un travail qui était absolument nécessaire. La genèse du projet, c'est une volonté affirmée déjà dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire de ne pas contraindre toujours l'Etablissement sur le plan des dépenses mais aussi d'aller de l'avant, d'augmenter les ressources propres, de donner des marges de liberté. Les recettes de formation continue ont fait une progression remarquable entre 2011 et 2015, de 3,6 millions d'euros, ce qui positionne l'Université de Nantes à une place remarquable par rapport à l'ensemble des universités françaises. L'Université se place en cinquième position sur le critère du chiffre d'affaires de la formation continue et pour garder cette place, pour poursuivre le développement, il faut avancer toujours et en particulier adopter un modèle économique plus simple, plus vertueux, qui passe par le fait de mieux calculer, d'avoir un référentiel commun sur le coût complet des actions de formation continue et puis d'homogénéiser les pratiques et les outils pour parler tous de la même chose.

Le principal obstacle au développement de la formation continue, c'est la dévalorisation du travail réalisé. Il faut bien faire la part des choses entre la mission de formation initiale qui est d'accueillir tous les étudiants par une formation ouverte au plus grand nombre gratuite et puis une autre mission qui est celle d'offrir des formations professionnelles qui ont de la valeur aux entreprises. La reconnaissance de la valeur est très liée au prix. Si les formations sont dévalorisées, si elles sont vendues à vil prix, pour l'extérieur ce sont des formations qui n'ont pas de valeur.

Par conséquent, un groupe de travail a été constitué sous l'égide du Directeur Général des Services. Un travail collaboratif associant l'équipe de direction, les Vice-Présidents, beaucoup de personnels des Composantes également a donné lieu à un guide de bonnes pratiques et des annexes qui avaient pour objectif de donner des repères.

Il y a un document extrêmement important qui est une fiche d'analyse de rentabilité en coût complet. Il remercie la cellule d'aide au pilotage pour ce travail. C'est selon lui un travail très professionnel, très approfondi, de très grande qualité. Il était beaucoup attendu. Il s'agit d'un travail sur-mesure et adapté, personnalisé à l'ensemble des Composantes. C'est un gros travail qui porte sur un ensemble d'actions. Toutes les actions sont couvertes avec quatre fiches différentes sur les formations au titre d'un diplôme universitaire, au titre d'un diplôme national qui serait en alternance par exemple. C'est un travail aussi qui permet de calculer le coût des actions courtes de formation, l'intra-organisation. Un directeur des ressources humaines s'adresse à la Direction d'Appui à la Formation Continue et une réponse est apportée en faisant du sur-mesure. C'est un peu différent des actions courtes en inter-organisation, où c'est plutôt la Direction d'Appui à la Formation Continue et la communauté universitaire qui identifient un besoin et qui fabriquent sur mesure un programme de formation qui répond au besoin du marché et qui est ouvert à plusieurs entreprises en même temps. La formation se passe généralement dans les murs de l'Université. Ce sont des travaux très professionnels qui doivent être vendus à un prix conforme au prix du marché. On est sur un marché ouvert et il s'agit, sur le plan juridique, de ne pas être attaqué pour concurrence déloyale.

Il y aura un kit personnalisé qui a été fait, qui s'adresse à toutes les Composantes et qui demandera un travail plutôt minime, puisque quelques cases seront à remplir par chacune des Composantes. Il permettra de calculer un indicateur précieux, le coût complet de chacune des formations, en tenant compte du personnel vraiment affecté à ces actions. Il s'agit de valoriser au coût réel ce qu'a coûté une formation. Ces fiches ont été largement partagées. Elles ont été testées déjà auprès de certaines Composantes (IEMN-IAE, Lettres). Le travail sera présenté dans les Composantes.

Ce mois-ci, un courrier sera envoyé à l'ensemble des Directeurs de composante avec une présentation de la démarche, une diffusion du guide et de ses annexes. Cela a déjà été présenté aux services. Une phase de test est mise en place en 2017. Les services pourront faire des retours, faire part de leurs réflexions, des remarques ou des corrections qui sont souhaitées. Cette phase sera nécessairement accompagnée parce que c'est un travail très technique, très approfondi. Les différents acteurs de l'Université bénéficieront d'un accompagnement. Il y aura ensuite un retour d'avril à septembre des recommandations par groupe de travail pour actualiser ces fiches. Cet outil doit devenir l'outil de référence pour le calcul des coûts et cet outil servira en interne à discuter des tarifs au regard du coût réel et ainsi à harmoniser l'ensemble des tarifs au sein de l'Etablissement. Il y a des pratiques qui sont très différentes d'une Composante à l'autre, d'un service à l'autre et on assiste encore à des concurrences intra-universitaires, des concurrences entre plusieurs services.

Mme OBLE indique les chiffres du Carif-Oref, concernant le CPF en Pays de la Loire. Il y a eu 27 484 dossiers de financement qui ont été validés depuis janvier 2015, date de mise en place du CPF, 70% pour les demandeurs d'emploi et à peine 30% pour les salariés. La durée moyenne de formation est de 640 heures pour les demandeurs d'emploi et de 93 heures pour les salariés, hors programmes régionaux. Pour les salariés, elle présume que ce sont principalement des cadres il y a les mêmes demandes de financement sur les mêmes formations, c'est-à-dire le TOEIC, le BULATS et le TOSA. Pour le Fongecif, il y a -5% de demande de CIF CDI et moins de 10% de CIF CDD. Pour le CNAM, 80 dossiers de financement de formation CPF pour les salariés ont été déposés et financés depuis le 1^{er} janvier 2015. Il y a une très grande méconnaissance du dispositif CPF pour les salariés. De même, il y a une très grande méconnaissance des entreprises, notamment des chefs d'entreprise des TPE, PME. Apparemment, il y a à peine un tiers des salariés qui ont ouvert leur compte sur www.moncompteformation.gouv.fr. Sur le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), il y a des organismes qui ont été habilités : le Fongecif, l'APEC, les missions locales, Cap'emploi, Pôle emploi et les OPCA CIF.

Sur la formation continue, elle voudrait savoir quel est le pourcentage des stagiaires demandeurs d'emplois et des stagiaires salariés. Il est mis que la formation continue est financée. Or, elle n'est pas tout le temps financée. Sur l'indicateur de performance formation continue, le nombre d'heures en formation continue et le nombre de stagiaires baissent. Sur la VAE, les chiffres restent stables et les recettes augmentent. C'est donc en réalité le coût de la formation qui a été augmenté si elle comprend bien. Elle demande où est-ce que l'on peut trouver les enquêtes évoquées.

Concernant l'attaque pour concurrence déloyale, elle donne des exemples. Ils financent à Pôle emploi des bilans de compétences à 800 euros. Tous les centres de formation se sont basés sur 800 euros. Ils font donc des bilans de compétence à 800 euros. Sur les Aides Individuelles à la Formation (AIF) moins de 200 heures, ils ont un plafond qu'ils ne dépassent pas. Tous les centres de formation se sont alignés sur le plafond. C'était vrai également sur la portabilité du DIF. Ils étaient à moins de 1500 euros, tous les centres de formations se sont alignés là-dessus. Par exemple, elle a des formations en informatique par l'ENIG pour les demandeurs d'emploi. Ils font un prix préférentiel à 50% du prix. Le coût se fixe par rapport au statut des personnes.

Sur les formations Licence Master Doctorat, si elle comprend bien, les stagiaires et les étudiants sont mélangés. Par conséquent, le coût de la formation n'est pas plus élevé s'il y a que des étudiants ou s'il y a un mélange de stagiaires et d'étudiants.

Sur les certificats langues, elle a regardé par exemple sur l'outil de référencement des formations. On y trouve tous les centres de formation. Elle n'a trouvé qu'un référencement. C'est l'IUT de Saint-Nazaire et c'est uniquement sur le BULATS ou le TOEIC. L'Université de Nantes n'est donc pas non plus référencée sur la formation continue.

Sur les MOOC et les formations à distance, eux aussi cela leur pose problème. Il n'y a pas de reconnaissance dans le recrutement puisque dans la plupart des certificats, il est noté que l'organisme ne peut pas certifier que la personne qui a obtenu la certification est bien la personne qui a suivi la formation. Evidemment, les organismes se protègent. Sur les formations à distance, ils ont un problème. Ils ne peuvent pas obtenir, y compris de l'Université les attestations d'entrée en stage puisque par définition c'est à distance. Ils ne peuvent pas

s'assurer que la personne qui paye la formation est bien la personne qui suit la formation, ce qui leur pose problème.

Sur le développement de la SUIO, elle est un peu sceptique puisqu'effectivement l'Université n'est pas habilitée CEP donc elle ne voit pas qu'elle est la plus-value de suivre les salariés par rapport au Fongecif et l'APEC ou même par rapport à Pôle emploi ou aux missions locales.

M. BARBU indique qu'il n'a pas les moyens de répondre à toutes ces questions. Il est d'accord sur le constat. Ils sont tout à fait conscients que la place de l'Université de Nantes sur ce que l'on peut appeler le marché de la formation continue est extrêmement faible. Sur le plan national, les universités pèsent pour un peu moins de 1% dans le marché global de la formation continue, ce qui est quand même dramatique alors qu'elles sont les acteurs majeurs de la formation sur les territoires. C'est le cas pour l'Université de Nantes, elle est l'acteur majeur de la formation sur le territoire. Elle est très peu présente sur ce marché global malgré le fait qu'elle soit en cinquième position. Il y a donc un travail énorme à faire, une place à reprendre. Cette place ne se méritera que par le biais de ce type d'actions. Un prix faible n'a pas de valeur. Cela commence donc aussi par la valorisation, par le fait d'afficher des tarifs qui montrent la valeur de ce que l'Université peut offrir.

Au sujet de la remarque concernant le fait que dans une même formation il pourrait y avoir des étudiants en formation initiale et des étudiants en formation continue, **M. BARBU** considère que le prix peut être différent et qu'il faut l'assumer. Le prix pour la formation continue sera élevé, il faut l'assumer. Il s'agit juste d'une question de valeur. Ce n'est pas du tout la même chose et la mission de formation initiale n'est pas la même que la mission de formation continue. Il faut savoir l'assumer.

Concernant la certification, c'est en cours. C'est un dossier lourd porté par la DAFIC qui avance. Tout le monde est au même plan. Certifier des formations nationalement est une procédure longue. Les nouvelles sont très rassurantes. Le Directeur de la formation continue se charge de ce dossier et avance très vite.

Mme OBLE indique qu'au niveau de la Région, à force de répéter qu'il fallait un financement du niveau 1, la Région est en train de réfléchir à la possibilité de leur accorder la possibilité de faire des demandes de financement dérogatoires sur du niveau 1. Il faudra donc se rapprocher pour voir quels dossiers ou quels types de formation peuvent être montés, l'objectif n'étant pas que ce soit forcément les centres de formations privées. Elle s'est battue pour que ce soit l'Université.

M. POUZAINT souligne qu'il y a en France une faiblesse rédhibitoire des entreprises, des administrations, des associations par rapport à la formation tout au long de la vie. Il pense que c'est à ce niveau-là qu'il faut placer la question. 1% du budget de la formation continue est capté par les Universités. On voit la marge de progression. Il faut se mettre en ordre de marche. Les frais fixes sont en grande partie couverts. Si l'on gagne un ou deux millions d'euros par an sur la formation continue, cela permettra d'irriguer le fonctionnement.

M. POUZAINT est totalement d'accord avec ce qui a été proposé mais il y a une faiblesse rédhibitoire dans la proposition qui est faite. Il manque une réflexion globale qui est sous-tendue par les questions de sa collègue **Diane OBLE**. Il manque une réflexion globale afin d'être en capacité d'attaquer tous les marchés. Il faut attaquer tous les marchés parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Il propose qu'il y ait un groupe de travail d'administrateurs, parce que c'est pour lui un défi et il en est conscient parce qu'il est dans une Composante où la formation continue, ce n'est pas uniquement un pourvoyeur d'argent, c'est aussi un moyen de faire évoluer la formation initiale. C'est un point très important. Ce qui est extrêmement positif dans la démarche, c'est qu'elle va permettre d'accompagner les collègues et en même temps de faire passer un message. Ce n'est pas uniquement l'accompagnement technique qui est nécessaire, mais c'est aussi de faire passer un message en disant que la formation continue est importante pour l'Université parce que l'Université est un acteur majeur de la formation tout au long de la vie.

M. POUZAINT a constaté avec satisfaction la valorisation des heures d'enseignement des collègues. Un Professeur d'Université, c'est 150 euros par heure environ en coût complet environné. Il n'est pas acceptable que certains Composantes comme la Faculté de médecine valorisent des heures d'enseignement à 10 euros parce que soi-disant, cela se fait en plus du service des collègues. Il faut valoriser au vrai coût. C'est un point extrêmement important.

Il propose qu'il y ait un groupe de travail au niveau de la CPCA ou du CA pour qu'une réflexion globale soit menée parce que c'est là-dessus que seront engrangés au fur et mesure des années les améliorations. Dans cette réflexion, l'emploi doit être intégré parce que pour gérer des contrats, il faut des BIATSS qui soient payés sur ressources Etat ou sur ressources propres. Cela serait plus logique qu'ils soient payés sur ressources propres. Cela permet d'appuyer les équipes en local dans les Composantes qui vont se lancer.

Concernant les enseignants, il faut peut-être envisager, s'il n'est pas possible de faire financer des postes de fonctionnaire sur le budget Etat, de les prendre sur Budget propre. Il n'y a pas d'impossibilité.

Il faut qu'il y ait une méthode ouverte, c'est-à-dire que toutes les Composantes qui font beaucoup de formation continue et notamment les trois IUT soient dans la boucle. Il ne dit pas qu'ils ne l'ont pas été mais il dit que c'est

important qu'ils soient mis dans la boucle. La réflexion ne sera pertinente et elle dépassera la réflexion de l'épicier, seulement si l'on se place dans une démarche globale, où l'Université sera encore plus un acteur incontournable.

LE PRESIDENT répond que cette réflexion globale est engagée. Il concède que la communication sur cette réflexion globale n'est pas suffisante. Il a par ailleurs la satisfaction d'entendre une proposition de participation de la minorité à ce groupe de travail. Cette dernière pourra participer à la réflexion. C'est une réflexion qui a été portée devant la CPCA dernièrement. Il n'y a pas eu d'écho spontané extraordinaire. C'est rattrapé aujourd'hui et c'est tant mieux.

Sur la capacité à innover et évoluer, il y a cette année un titulaire sur ressources propres à l'IEM-IAE. Ils se sont donné cette capacité à évoluer.

M. BARBU remercie **M. POUZAIN** pour cette intervention. Il revient sur le coût d'un enseignant-chercheur. Oui effectivement, un enseignant-chercheur coûte 150 euros de l'heure, hors salaire dédié à la recherche. La moitié de son salaire dédié à la recherche a été retranché. Quand on parle de coût de la formation, il faut être conscient déjà de ce coût du personnel.

Il insiste sur le fait que la formation continue irrigue la formation initiale. Il faut en être persuadé. Les recettes de formation continue viennent en renforcement des budgets des Départements et en retour sur ces Départements, ce sont des enveloppes qui viennent renforcer leur budget dédié à la formation initiale. C'est donc au bénéfice vraiment de tous et d'abord de l'étudiant, ce qui est au cœur des préoccupations.

Beaucoup d'acteurs participent au travail dans les différentes commissions déjà mais **M. BARBU** indique être lui aussi preneur d'un élargissement.

Mme TRICHET souligne que pour l'UFR de Médecine, qui effectivement propose énormément de DU, il y a des particularités. Effectivement, un objectif à long terme est d'homogénéiser. La formation continue sur le Pôle santé s'organise, mais il va falloir également prendre en compte des particularités. Une des particularités, c'est qu'effectivement les organisateurs de ces DU n'ont pas l'habitude de compter leurs heures d'enseignement. Ils sont dérogatoires de ce point de vue-là, donc ils appliquent le même réflexe au niveau de l'organisation de ces DU. Cela peut se discuter bien sûr. Ils sont également très concernés par les étudiants en médecine qui sont des futurs internes qui n'ont pas un salaire si élevé que ça et qui vont financer eux-mêmes leur DU qui leur permet d'acquérir des spécialisations auxquelles ils tiennent. Ils sont assez inquiets sur l'augmentation des coûts. Il faudra donc penser à des tarifs négociés, préférentiels.

Mme MORERE rebondit sur la remarque qui a été faite sur les certifications et les langues par **Mme OBLE**. En effet, ils travaillent en travail en lien avec la DAFIC sur une offre modulaire en langue qui répondrait aux besoins des entreprises et des salariés avec une certification à la clé pour que cela puisse être inscrit au CPF. C'est en cours de développement et la réflexion est largement lancée déjà. Par ailleurs, **Mme MORERE** précise que la majorité est aussi disponible pour participer à une réflexion globale élargie.

LE PRESIDENT souligne que cela va dans le bon sens. L'offre de formation continue a beaucoup évolué. Elle est beaucoup plus à la carte, beaucoup en formations courtes, beaucoup plus en adéquation avec la demande. C'est une évolution très favorable. Il retient cette idée de continuer à phosporer tous ensemble sur cette vision globale.

POINT 5 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'IEMN-IAE

M. BERNOUSSI indique que ce point est fortement lié à ce qui vient d'être débattu. L'IEMN-IAE est l'une des composantes de l'Université les plus actives en termes de formation continue. Un poste sur ressources propres a d'ailleurs été créé. Elle est sur un domaine où la concurrence est importante, d'où la nécessité d'asseoir une image de marque. C'est un travail qui a commencé au sein de la Composante depuis un peu plus d'un an avec l'accompagnement d'une agence de communication qui a fait tout le travail d'audit nécessaire. Un certain nombre de recommandations ont été faites. Une des recommandations importantes est de changer le nom qui est un peu trop complexe et de travailler sur un positionnement particulier de l'IEMN-IAE en associant la complémentarité de l'économie et de la gestion comme facteur de différenciation. De ce fait, il y a eu toute une série de consultations internes des collègues et des étudiants.

Les modifications proposées sont au nombre de trois :

- un changement de nom : IAE NANTES – Institut d'économie et de management.
- une structuration en 4 pôles au lieu de 5.
- Ces pôles ne s'appelleraient plus « pôle » pour qu'il n'y ait plus la confusion avec les Pôles au niveau de l'Université mais s'appelleraient département comme c'est le cas dans plusieurs Composantes.

Le vote du Conseil d'Administration de l'Institut a eu lieu jeudi 6 décembre. Le Conseil d'Administration de l'Institut a approuvé cette modification avec 23 voix pour et 5 voix contre.

LE PRESIDENT indique qu'il a reçu hier soir un courrier de six collègues de l'IEMN-IAE qui lui demandent de ne pas soutenir ce vote du Conseil d'Administration qui est un vote par nature démocratique pour différentes raisons qu'il va résumer :

- manque de lisibilité si IAE Nantes est mis ainsi en avant ;
- un déficit démocratique parce qu'il y a eu des votes antérieurs, même s'il est rappelé que la majorité écrasante au Conseil d'Administration a validé cette intitulé ;
- l'économie n'est plus visible au sein de l'Établissement dans ces conditions et l'aspect management n'était pas forcément lié à des idées de recherche. Il y a une dynamique des 32 IAE mais la recherche en économie n'est pas portée d'une manière très claire. Ils s'interrogent sur la place de l'économie au sein du Conseil d'Administration.

Les collègues lui demandent solennellement de ne pas confirmer le vote du Conseil d'Administration. **LE PRESIDENT** se dit enclin à soutenir la démarche démocratique d'une instance élue au sein d'une Composante qui sans ambiguïté a soutenu ces évolutions.

M. POUZAIN indique que son intervention ne va pas se placer en choisissant une bonne solution en phase d'une mauvaise parce qu'ils ne se voient pas comme des experts. Ils ne connaissent pas suffisamment les tenants et aboutissants. Par contre, ils vont prendre le point de vue du fonctionnement de la Composante en interne. De ce point de vue-là, ils ont pu avoir un certain nombre d'informations. Ils ont reçu un courrier, ont eu des contacts avec des collègues qui étaient pour, d'autres qui étaient contre. Ils ont pu juger qu'il y avait quand même des difficultés au sein de la Composante suite au lancement de ce nom-là. Quand on a des difficultés dans une Composante, même quand un Conseil a voté, le Tribunal Administratif peut passer derrière pour casser le vote. Il ne faut pas prendre le vote du Conseil d'Administration comme quelque chose qui n'est pas démocratique. Ce n'est sûrement pas sa position. Il faut en tant que Conseil d'Administration être en capacité de prendre un peu de recul. Si l'on veut faire un peu d'histoire, il y a eu une fusion entre l'IEMN et l'IAE qui a été décidée. Cette fusion a fait consensus. Il y a plusieurs années des collègues de différentes spécialités se sont réunis et ont souhaité travailler ensemble. Cette fusion est un succès. Le travail de changement de nom fait partie d'une réflexion qui a été lancée, qui a été menée par une agence de communication. Le Conseil d'Administration de l'Institut lors de sa séance du 3 mai a choisi à la majorité (13 sur 23) le nouveau nom IAE Nantes par rapport à d'autres possibilités. Ensuite, un vote du personnel a montré qu'il y avait des discussions, 47 pour ce nom, 45 pour un autre nom, 2 nuls. Les étudiants ont été consultés et ils se sont prononcés à 75% pour ce nom IAE de Nantes. Il y a eu un Conseil d'Administration le 4 octobre, le 6 décembre. Le changement de nom de la Composante permet d'être identifié comme une marque et cette marque ne sera efficace en externe que si elle vécue correctement en interne et si le fonctionnement interne est consolidé.

Il y a des questions et **M. POUZAIN** ne souhaite pas trancher aujourd'hui entre les tenants de telle ou telle option. Il ne se voit pas voter contre la proposition qui est faite et il ne se voit pas voter pour. Il ne se voit pas non plus s'abstenir. Il est favorable à ce que la Présidence de l'Université et les administrateurs mènent une mission de conciliation pour remettre tout le monde autour de la table. Il a déjà fait cette proposition dans la structure où il est administrateur, à la Fédération d'Éducation Populaire, et à plusieurs occasions cela a amené de bons résultats. Au bout du compte, la solution de départ a été validée. Il faut remettre tout le monde autour de la table pour être en capacité de mener les défis puisqu'au niveau de l'IEMN-IAE, on est sur un marché qui est majoritairement porté par les écoles de commerce avec une notion de service public qui est absente. Il ne faut pas se pénaliser. Il faut être consensuel, il n'y a pas urgence à décider. Même pour APB, les personnes vont s'inscrire dans des formations portées par l'Université de Nantes qui est une marque suffisamment puissante. **M. POUZAIN** pense qu'il serait sage de surseoir à cette décision et de revenir vers les acteurs en leur demandant de se remettre autour de la table. C'est du travail collectif que va sortir l'efficacité ultérieure. Dans le contexte actuel, on n'a pas besoin de crise. Il faut que tout le monde travaille ensemble et se mette autour de la table.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAIN** pour cette intervention. S'il reprend un peu l'histoire, le nom IEMN-IAE est finalement le résultat d'une fusion mais le nom ne le traduit absolument pas. La traduction finalement c'est l'apposition, ce n'est pas la fusion. C'est pour cette raison que l'on a aujourd'hui ces débats. Si le nom à l'époque avait été tout autre, il n'y aurait pas eu de problème. C'est justement parce qu'il y a cette cicatrice de nom que l'on a ces débats aujourd'hui. Il est passé au Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE mardi soir, concernant un autre sujet. Parmi les signataires, il y a des administrateurs qui lui ont verbalisé le fait qu'ils n'étaient pas d'accord, qu'ils ont voté contre, mais que dans la mesure où cela faisait vraiment longtemps qu'ils en débattaient, ils souhaitaient tourner la page. Ce sont les mêmes qui lui ont dit cela que ceux qui signent. Il pense qu'il y a besoin de savoir terminer un débat qui a duré très longtemps et c'est ce qu'il a entendu. **LE PRESIDENT** pense qu'à partir du moment où l'on a l'intitulé IAE et également économie et management, on a un équilibre.

M. CHENE ajoute qu'effectivement c'est un sujet extrêmement sensible au sein de l'IEMN-IAE. Il est d'accord avec **LE PRESIDENT** sur le fait qu'aujourd'hui ce trait d'union entre IEMN et IAE n'est pas tout à fait un trait d'union. C'est justement là l'occasion de pouvoir trouver une autre bannière pour se réunir et travailler ensemble. Les collègues économistes ne se retrouvent pas suffisamment dans ce nom. Dans le vote des étudiants, le terme IAE Nantes est très clairement plébiscité. Ils ont tout à fait bien saisi l'importance d'une marque et d'une marque forte pour valoriser leur parcours. **M CHENE** pense qu'il est important d'entendre les collègues, de se réunir et d'être dans le consensus mais il y a eu énormément d'échanges là-dessus. La marque IAE, sur notre territoire, mais aussi en France et à l'international, c'est une marque extrêmement forte et visible. Il croit que 70% des étudiants ont voté justement pour le terme IAE parce que pour eux c'est évident, en dehors des batailles intestines. Il ne voudrait pas non plus rouvrir toutes les discussions et les problèmes qu'il peut y avoir entre collègues économistes et gestionnaires.

M. LUPI se place en membre extérieur. Ce qui lui pose problème, c'est que si demain il y avait une décision du Conseil de gestion des Sciences qui approuve majoritairement une décision et que le Conseil d'Administration derrière invalide cette décision, sa position en tant qu'enseignants-chercheur en Sciences serait de dire que finalement ce n'est qu'une chambre d'enregistrement qui ne sert à rien. En tant qu'administrateur, il s'interroge sur une prise de décision aujourd'hui qui désavouerait le Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE.

Mme OBLE indique qu'elle est totalement extérieure, qu'elle n'était pas du tout au courant des courriers, des revendications. Sur le changement de nom IAE Nantes - institut d'économie et de management, elle trouve que c'est plus clair. IEMN était difficile à prononcer. Par contre, elle est plus dubitative sur la dénomination des 4 pôles ou départements. Pour elle, Sciences Economiques, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus transdisciplinaire qu'une licence en Economie Gestion.

Mme TONNERRE souhaite intervenir parce qu'elle connaît bien cette Composante et elle pense qu'il ne faut pas refaire l'histoire. La fusion IAE et Faculté de Sciences Economiques qui s'est faite en 2007-2008 a été assez douloureuse pour certains collègues. Personne n'était vraiment content du nom de la Composante. Le terme IAE était déjà utilisé par beaucoup. On a là un processus démocratique de consultation qui s'est effectué dans la durée depuis le printemps dernier. Même si c'est difficile pour certains collègues, elle pense qu'il est important que l'Etablissement soutienne un vote de Composante. Pour elle, le pire serait de ne rien faire aujourd'hui.

M. CHAGNEAU souligne qu'il y a effectivement une démarche démocratique qui a été respectée dans le sens où le Conseil de gestion a accepté la dénomination. Il y a une démarche de démocratie envers les étudiants et les personnels qui a été effectuée. Concernant les étudiants, 73% ont adopté la proposition qui a été soumise. Ils ont une association au niveau de la Composante qu'ils ont contacté et qui ne leur a pas fait de notification particulière. Ils voteront donc pour cette proposition dans le respect du vote des étudiants.

M. GRASSET insiste sur le fait que ce nom d'IAE Nantes est celui qui a été recommandé suite à tout le travail qui a été fait de bilan, de benchmark. Le vote des étudiants est sans équivoque. Il y a clairement matière à discuter sur le vote des autres personnels, 47% contre 45%, particulièrement édifiant sur la difficulté qu'il y a eu à trouver un nom. Il est d'accord sur le fait qu'il faut respecter l'opinion des étudiants qui est sans équivoque. Ce qui l'interpelle le plus et ce qui est assez classique, c'est que les noms sont des choses extrêmement complexes qui peuvent donner lieu à des débats sans fin. Il est assez surpris qu'il n'y ait aucune discussion sur la nouvelle structuration en 4 pôles au lieu de 5, qui il imagine doit être assez complexe. Sur le nom, il n'y a aucun état d'âme à avoir vu le constat et le travail qui ont été faits.

M CHENE souhaite saluer tout le travail interne démocratique porté par **M. ANTHEAUME**.

LE PRESIDENT souligne que cela s'appelle le courage politique.

LE PRESIDENT indique que **M. CARBONI** donne procuration à **M. POUZAINT**, **Mme JOLLIET** à **M. GUEVEL**, **Mme BOUSQUET** à **Mme MORERE**, **Mme SAMI** à **Mme BARON**, **Mme HOUEL** à **M. LABOU**, **M. TOSTIVINT** à **Mme TONNERRE**, **M. PARPET** à **Mme OBLE**, **M. GENON** à **M. LUPI**, **Mme LESTIEN** à **M. JAOUEN**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 8 abstentions la modification des statuts de l'IEMN-IAE.

POINT 6 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE PERMANENTE

M. BERNOUSSI indique que l'Université Permanente n'est pas une Composante de l'Université. Il s'agit d'un service commun qui comporte à peu près 8 270 étudiants dont la grande majorité est à Nantes, 6 500, avec une offre de formation qui est plutôt en termes de modules de conférences. Les statuts actuels datent de 2009. Ils commençaient un peu à vieillir, notamment sur un point important, le Conseil d'orientation qui était un Conseil très lourd et difficile à réunir, donc difficile à rendre opérationnel et actif. Il est donc proposé de modifier la composition du Conseil d'orientation. Pour le rendre plus agile et plus facile à réunir, il y a une réduction des membres de droit. Il n'y a désormais plus que 2 membres de droit. En revanche, la représentation des étudiants a augmenté parce qu'ils étaient présents aux séances du Conseil. La représentation des collectivités territoriales a également évolué. Il y en avait quatre et elles étaient représentées au plus haut niveau, c'est-à-dire le Maire de Nantes, le Président de la Communauté Urbaine. Ils ne venaient pas. Désormais, il est proposé d'avoir des représentants des collectivités territoriales et de réduire leur nombre. Concernant le personnel de l'Université permanente, rien n'a été modifié. Des personnalités extérieures ont été rajoutées. Toutes ces modifications ont été validées à l'unanimité par le dernier Conseil d'orientation qui s'est réuni au mois d'avril 2016.

M. CHAGNEAU a une question sur les inscriptions à l'Université Permanente. Il demande comment cela se passe concrètement, si tous les étudiants de l'Université de Nantes sont de fait inscrits ou s'il y a une inscription supplémentaire à faire.

M. BERNOUSSI répond que l'Université permanente n'offre pas de formation certifiante. Aucun diplôme n'est délivré. Les étudiants ne sont pas inscrits mais peuvent s'inscrire puisqu'elle est ouverte à tout le monde, que l'on soit salarié ou pas. On s'inscrit à un cycle de formation mais les étudiants en formation initiale ne sont pas inscrits d'office.

M. GUEVEL demande par curiosité pourquoi avoir réduit d'un siège et pourquoi ne pas avoir aligné le nombre de sièges concernant les étudiants et les personnels. Mais pour une fois que les étudiants ont un collège majoritaire, il considère que l'on peut laisser ainsi.

M. BERNOUSSI répond que c'était le choix de l'Université Permanente, qu'ils ont respecté puisque les étudiants sont très engagés et très présents.

M. CHENE souligne l'image de marque très forte, très dynamique de l'Université Permanente. Il trouve cela très intéressant. C'est un vrai rayonnement de l'Université sur le territoire et il faut vraiment le saluer.

LE PRESIDENT souligne que c'est bien de rappeler que l'Université Permanente a un rôle sur le territoire et pas uniquement sur la Ville. Cela représente un peu plus de 8 000 étudiants, ce qui est considérable. C'est une vraie présence.

M. LUPI témoigne pour dire qu'il a assisté à une conférence de l'Université permanente il y a à peine un mois. Il y avait un mélange d'étudiants de l'Université permanente et d'étudiants en formation initiale. C'était extrêmement appréciable selon lui. Il pense qu'il faut développer ces activités-là.

M. CHAGNEAU considère qu'il y a un rôle d'éducation populaire dans cette Université Permanente. Le fait de pouvoir assister à des conférences sur des sujets de société est très intéressant. Par contre, il trouve qu'il n'y a pas assez de communication envers les étudiants en formation initiale.

LE PRESIDENT répond qu'il y a beaucoup de communication extérieure mais il prend note du fait qu'il n'y ait pas assez de communication envers les étudiants en formation initiale.

Mme TRICHET souligne qu'il y a un problème d'accès à ces conférences. C'est vite plein, même l'amphithéâtre Kernéis. Il y a déjà suffisamment de publicité pour remplir.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'Université Permanente.

POINT 7 - APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU RESEAU RECHERCHE ET SPORT EN PAYS DE LA LOIRE

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'une demande qui émane de l'UFR STAPS qui souhaite adhérer à cette association Recherche et Sport en Pays de la Loire. Le but est de réunir les membres de ce réseau et d'associer à la fois la recherche et la pratique. Le Conseil d'Administration de l'UFR STAPS a voté à l'unanimité pour l'adhésion le 17 novembre. Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer en faveur de cette adhésion.

LE PRESIDENT indique que **M. OLERON** a donné procuration à **Mme TRICHET**.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour l'adhésion de l'Université de Nantes au Réseau Recherche et Sport en Pays-de-la-Loire

POINT 8. APPROBATION DE LA PROCEDURE DE SIMPLIFICATION DES PRETS ENTRE BIBLIOTHEQUES

Absence d'enregistrement pendant quelques minutes

Mme MORERE demande si l'on sait ce qui se fait ailleurs, dans d'autres Universités. Il lui semble que le prêt entre bibliothèques est gratuit dans d'autres universités.

M. BERNOUSSI répond qu'il est gratuit dans certaines universités. Parfois, c'est une somme modique qui est demandée. Il précise, pour répondre aux inquiétudes de ceux qui se demandent si la gratuité ne va multiplier de façon exponentielle les prêts, que cette mesure est proposée pour un an. Un bilan sera fait ensuite.

Mme BARON souligne que le service du prêt entre bibliothèques est un service qui est quelquefois perçu comme obsolète par exemple en Sciences, mais en Lettres et Sciences Humaines, les usagers et les enseignants-chercheurs y sont très attachés. Il leur permet d'avoir accès à des documents que l'Université n'a pas. C'est important qu'effectivement les documents soient accessibles le plus possible et que l'on simplifie le travail de tout le monde.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 34 voix pour la procédure de simplification des prêts entre bibliothèques.

POINT 9 - APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

En l'absence de remarque, **LE PRESIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 2 voix contre les tarifs.

POINT 10 - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DES JOURNEES SCIENTIFIQUES DE L'ECOLE DOCTORALE BIOLOGIE SANTE

M. BERNOUSSI indique que les journées scientifiques de l'école doctorale biologie santé vont avoir lieu les 15 et 16 décembre prochain. Il y a un concours sur les 5 meilleures communications. Chaque étudiant parmi les 5 va recevoir un prix. Afin qu'ils puissent recevoir ce prix, il est demandé au Conseil d'Administration de valider le règlement.

M. GRASSET demande comment va fonctionner ce genre de choses dans les nouvelles écoles doctorales, si c'est quelque chose qui passera au niveau de l'UBL.

LE PRESIDENT répond qu'ils vont pousser pour que ce soit au niveau du site afin de ne pas remonter ce genre de choses au Conseil d'Administration de l'UBL. Il faut mettre en avant la subsidiarité, sauf si c'est porté par tous les sites.

POINT 11 - RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON VALEURS

M. BERNOUSSI indique que les remises gracieuses correspondent à des conventions de formation où

les étudiants n'ont pas pu payer. **LE PRESIDENT** a donc accordée une remise gracieuse.

POINT 12. ELECTIONS DES REPRESENTANTS ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE AU CONSEIL DE SERVICE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES

M. BERNOUSSI s'excuse d'avoir rajouté ce point en urgence. Il avait été voté au moment de l'IRFFLE, la constitution d'un service commun qui est le Service Universitaire des Langues. Il y a dans ce service un Conseil de service, comme tout à l'heure pour l'Université Permanente. Dans ce Conseil de service siègent deux enseignants, qui sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes et par ce Conseil d'Administration. Dans la mesure où le corps électoral était réduit au Conseil d'Administration, ce point a été rajouté en urgence à l'ordre du jour.

Mme MORERE souhaite dire un mot de ce service et de ses enjeux. Elle tient tout d'abord à remercier le Premier Vice-Président et Vincent Eudeline d'avoir accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour de manière assez tardive. A cette heure, aucune candidature n'a été reçue mais l'appel est assez récent. Pour rappel, le Service Universitaire des Langues est en lien fort avec les axes stratégiques de développement de l'Etablissement : développement de la mobilité sortante pour les étudiants et les personnels, de la mobilité entrante également pour l'accueil des étudiants étrangers, progression des doubles diplômes et des formations à l'international, actions de recherche menées dans une démarche concertée d'internationalisation de la recherche. Il y a un volet important aussi qui concerne la formation tout long de la vie à destination des entreprises du territoire avec la constitution de learning expeditions. Il serait vraiment intéressant qu'il y ait deux représentants des enseignants et deux représentants des étudiants élus au sein de ce service. Elle pense que c'est un service qui fait preuve d'ouverture linguistique et culturelle et qui est un véritable levier pour pouvoir se positionner en porteur de projets interdisciplinaires, transversaux. Les langues sont le fil rouge de nombreuses formations et d'actions de recherche. Les projets sont bénéfiques pour l'ensemble de l'Etablissement. Elle lance donc un appel à candidature. Elle en profite parce qu'elle est également administratrice provisoire de ce service. La constitution de ce Conseil est importante dans un délai assez court puisque c'est une fois que le Conseil de service sera constitué que l'équipe de direction pourra être stabilisée.

LE PRESIDENT demande combien de fois ce Conseil se réunit par an.

Mme MORERE répond qu'il se réunira deux fois par an minimum. Elle promet que ça ne sera pas beaucoup plus. La durée du mandat court durant la durée du mandat au sein du Conseil d'Administration. Siègent le Président ou son représentant, le ou la Directeur(rice) du Service Universitaire des Langues ou l'un des adjoints, quatre représentants élus au Conseil d'Administration, le ou la Directeur(rice) du CROUS, un représentant de l'académie chargé de la gestion des bourses aux étudiants étrangers et deux personnalités extérieures désignées en raison de leur compétence par **LE PRESIDENT** de l'Université sur proposition des membres du Conseil de service. Il y a un Conseil de service qui s'occupe plutôt de l'administration politique du service et un Conseil d'orientation qui se préoccupera plutôt de l'aspect pédagogique du Service Universitaire des Langues.

LE PRESIDENT demande s'il y a des candidatures.

- **M. CYRIL LUPI et Mme CARINE BERNAULT** sont candidats pour représenter les enseignants au Conseil de service du Service Universitaire des Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 34 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 34 ;
34 voix pour M. CYRIL LUPI ;
34 voix pour Mme CARINE BERNAULT.

- **M. PATRICK LA SELVE et Mme CAMILLE MIRALLIE** sont candidats pour représenter les étudiants au Conseil de service du Service Universitaire des Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 34 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 34 ;
34 voix pour M. PATRICK LA SELVE ;
34 voix pour Mme CAMILLE MIRALLIE.

LE PRESIDENT remercie les personnes élues pour leur engagement.

POINT 13 - BILAN DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. BERNOUSSI présente le bilan global de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs. Le nombre de candidats par poste est en moyenne de 35. Il y a deux domaines où il y a beaucoup de pression au niveau des Maîtres de Conférences. Au niveau Droit Economie Gestion, il y pratiquement 60 candidats par poste. Il y a des domaines où il y a moins de pression. C'est le cas pour Sciences et Techniques où il y a une trentaine de candidats par poste. On constate la même chose au niveau des Professeurs mais à un degré moindre.

Il y a 50 candidatures de femmes et 50 candidatures d'hommes. Au niveau du recrutement, 60% des personnes recrutées sont des femmes. En revanche, au niveau de Professeurs, on constate l'inverse. 60% des personnes recrutées sont des hommes. C'est un des engagements du **PRESIDENT** de corriger ces écarts. On parle d'endorecrutement quand est recruté quelqu'un qui a soutenu sa thèse à l'Université de Nantes. La notion d'endorecrutement doit être nuancée parce que certains soutiennent une thèse à Nantes et partent deux ou trois ans ailleurs avant de revenir. Il ne s'agit plus réellement d'endorecrutement. Pour l'instant, ce qui est pris en compte, c'est soutenir la thèse à l'Université de Nantes. Au niveau des Maîtres de Conférences, il y a environ 25% de Maîtres de Conférences locaux et 75% de candidatures extérieures. Au niveau des Professeurs, il y a 60% de locaux et 40 % d'extérieurs. Au niveau des Maîtres de conférences, l'Université de Nantes est assez proche de la moyenne nationale. Au niveau des Professeurs, elle est assez loin de la moyenne nationale. Il y a 44% d'endorecrutement au niveau national contre 60% à l'Université de Nantes. Un rapport de l'IGAENR souligne que pour les Professeurs, l'endorecrutement peut tout à fait se justifier. Cela constitue plutôt de l'investissement de garder quelqu'un qui s'est investi à l'Université de Nantes, qui a développé des thèmes de recherche.

M. GUEVEL souligne qu'il est surprenant qu'entre 2012 et 2016 les chiffres aient complètement évolué. On n'était qu'à 40% de locaux en 2012.

LE PRESIDENT considère qu'il faut relativiser ces chiffres au regard du nombre. Ce ne sont pas de gros effectifs.

Mme DRONNEAU demande si le contexte démographique ne joue pas pour l'accès aux postes de Professeur.

M. BERNOUSSI répond qu'il y a eu aussi une politique de l'Université. Il y a beaucoup de collègues brillants qui risquaient de partir. La Présidence a accompagné plusieurs fois des transformations. Lors de la révision des effectifs, toutes les transformations sont pratiquement accordées. Beaucoup de transformations concernent le passage d'un poste de Maître de Conférences à un poste de Professeur. Effectivement, dans certains endroits, il y a des collègues brillants qui méritent d'être recrutés et l'Université fait des efforts.

LE PRESIDENT croit qu'à partir du moment où il y a des écarts de cette nature et que ne se dégage pas de tendance, qu'on ne peut pas conclure.

M. BENHAMOU pense que sur un benchmark international, en particulier sur de grandes universités partout dans le monde, il y a une tendance assez forte : quasiment pas d'endorecrutement sur l'équivalent des Maîtres de Conférences et un endorecrutement important concernant le recrutement des assistants professeurs en Professeur, au moins 50%. Cela s'explique assez facilement, notamment en termes de déplacement des personnes. Si ça se passe bien, les jeunes qui ont été recrutés ont la possibilité de rester dans l'Université.

Mme OBLE a le sentiment qu'est attaché à l'endorecrutement quelque chose de négatif. Elle ne trouve pas que ce soit forcément négatif.

M. BERNOUSSI répond que ce n'est pas nécessairement négatif, effectivement.

POINT 14 - QUESTIONS DIVERSES

Mme BARON a une question concernant les contractuels. Des personnels dans les services s'inquiètent de la fin des contrats pour les collègues soumis à la Charte des contractuels. Ils soulignent une

tension nette entre les collègues qui voient leur contrat être prolongés et ceux qui n'ont pas d'espoir possible. Au-delà du drame humain que représentent ces départs, ils ne voient pas l'intérêt de ces contrats de deux ans pour l'organisation des services. Ils sont coûteux en temps de recrutement, de formation. Ils notent aujourd'hui des pertes de compétences avec ceux qui vont partir et qui ont fait leur preuve et qui n'ont souvent pas de grande possibilité d'avoir le concours. Elle demande si les coûts cachés des recrutements, des contrats à réaliser, de la formation ont été chiffrés. Le coût de l'ambiance difficile dans les équipes et des tensions dues à la fragilité des équipes n'est pas chiffrable.

M. BERNOUSSI rappelle que l'objectif de la Charte des contractuels étant de rendre les choses très claires. Il y a un temps de début, un temps de fin. C'était plutôt une clarification. La formation correspond à un soutien de l'Université qui a été mis en place.

LE PRESIDENT considère qu'au niveau drame humain, le pire c'était l'incertitude totale, de faire croire un certain nombre de choses qui n'étaient pas tenues. C'est ce qu'ils ont connu en arrivant en août 2012. C'était une situation humaine qu'il ne fallait pas reproduire. C'est l'objectif de la Charte. Il y a un début et une fin. Au moins, c'est dit. Par ailleurs, l'accompagnement aux concours est un succès.

M. BIAIS précise que les services appliquent la Charte qui a fait l'objet d'une négociation. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle. Elle a d'ailleurs été réalisée il y a quelques jours en présence des partenaires sociaux. Il y a des points positifs et des points de vigilance. Il faut s'attacher à trouver des solutions pour les points de vigilance mais effectivement il pense que l'on peut dire que les règles sont claires, elles sont communiquées aux agents. On peut y déroger dans certaines conditions, mais il n'y a pas de cynisme contrairement à ce qui se passait avant. Des collègues étaient en poste pendant cinq ans et demi et on les remerciait au dernier moment. On essaie désormais de repérer les profils que l'on souhaite conserver pour les orienter vers notamment des processus de titularisation. Pour ceux qui sont sur une période limitée, la réalité des choses leur est dite. Ce ne sont pas des licenciements, ce sont des fins de contrat conformément à la réglementation. En appui des courriers de recrutement, les règles du jeu sont bien précisées. **M. BIAIS** pense qu'il ne faut pas laisser s'instaurer l'idée que l'on licencierait. Personne n'est licencié.

Me BARON ajoute que ce qui a été aussi difficile, c'est qu'il a été signifié à certains collègues après leur embauche en 2014 que leur contrat finirait en 2017 du fait de cette période transitoire.

Mme TEXIER précise que tous les personnels recrutés avant le 1^{er} septembre 2015 ne sont pas soumis à la Charte de gestion des personnels contractuels. La Charte de gestion des contractuels, notamment pour ce qui concerne les durées de contrat, est appliquée dès lors que la personne a été informée des règles de durée au moment où elle est entrée à l'Université.

Mme BARON indique qu'ils sont au niveau des bibliothèques actuellement environ 120 personnels. 10 personnels qui étaient là depuis à peu près 10 ans vont voir leur contrat finir en 2017. Cela pose des problèmes en interne de ressenti très difficile.

LE PRESIDENT répond qu'il l'entend. Il n'y a en tout cas pas de rétroactivité de l'application de la Charte.

M. POUZAINT souligne que la situation de précarité ne peut pas être résorbée facilement du jour au lendemain. Des collègues de catégorie C sont contractuels sur des tâches très techniques et ont souvent une qualification très forte. Du strict point de vue du fonctionnement des Composantes, quand ces personnes sont sur des tâches financières, de formation continue, cela pose des difficultés de tuilage quand il y a des contrats qui s'arrêtent. Il doit y avoir une réflexion des Composantes par rapport aux tâches qui sont effectuées par ces collègues contractuels qui pour certains sont très compétents. L'arrêt de contrat pose des difficultés de tuilage et de réalisation des fonctions.

Mme OBLE demande concernant l'I-Site, si l'on est toujours sur la deuxième phase et s'il n'y a pas eu un nouveau dépôt.

LE PRESIDENT répond qu'il y a eu un dépôt de dossier très technique où il est répondu aux questions du jury. L'audition aura lieu le 20 février. C'est la date importante qu'il faut retenir.

Mme OBLE demande s'il y aura à nouveau une présentation avant l'audition.

LE PRESIDENT répond qu'il n'y en aura pas dans la mesure où c'est très compétitif. Il en parle dans l'Etablissement mais l'important c'est la vision. C'est simplement un accélérateur. Le dossier est très technique.

Mme OBLE demande s'il y aura à nouveau une présentation avant l'audition.

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'y en aura pas dans la mesure où c'est très compétitif. Il en parle dans l'Etablissement mais l'important c'est la vision. C'est simplement un accélérateur. Le dossier est très technique.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 11H00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

